

<< **L'Expert-Comptable** est
ton ami; consulte-le !

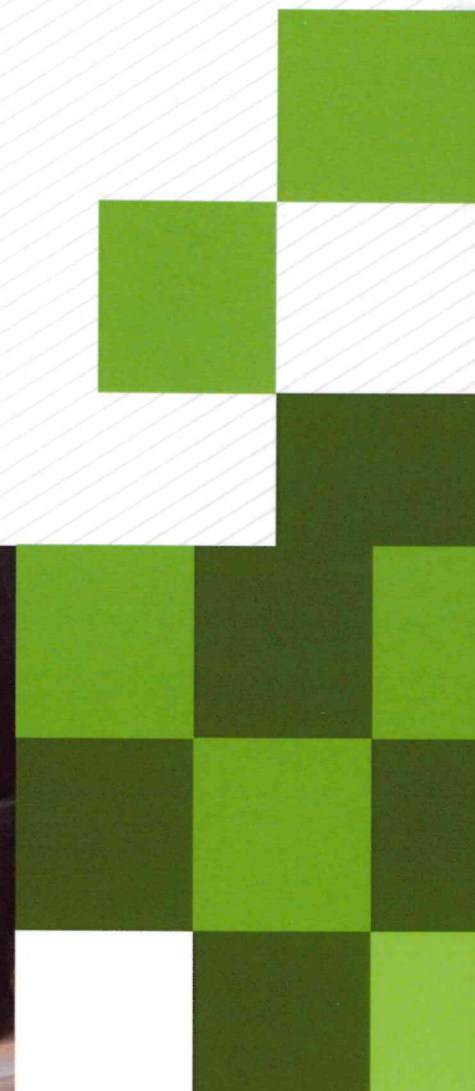
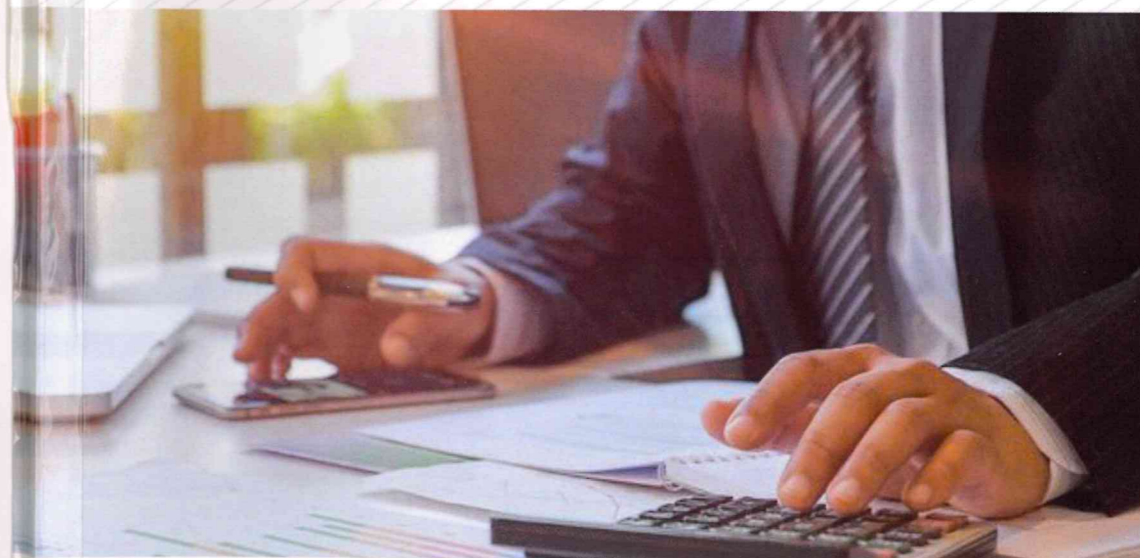
Le commissaire aux comptes est
ton gendarme; écoute-le >>.



01 BP 8671 Abidjan 01, 7, Rue des Avodirés,
Abidjan Plateau-Indénié Plateau Avenue Lamblin
(+ 225) 27 20 21 14 59 - 27 20 22 55 49
www.oec.ci
accueil@expertscomptables.ci



RAPPORT ANNUEL OECCI 2020



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 20 MAI 2021**



01 BP 8671 Abidjan 01
7, Rue des Avodirés
Abidjan Plateau-Indénié



(225) 27 20 21 14 59
(225) 27 20 22 55 49



www.oec.ci
accueil@expertscomptables.ci



SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DE L'ORDRE	05
RAPPORT MORAL	08
PANORAMA	10
COMMISSIONS STATUTAIRES	16
Tableau	17
Diligences et déontologie	18
Formation professionnelle continue	19
COMMISSIONS CONVENTIONNELLES	22
Assurance qualité	23
Transition numérique	25
Centre de formation	27
Juridique, fiscale et sociale	29
Protection de la profession et solidarité	31
Réforme des textes	33
Accroissement des Ressources des professionnels	34
Construction du siège	39
Audit et gestion des risques	40
Accompagnement et suivi des professionnels	42
Etudes Techniques	44
COMITÉS AD HOC	46
Smo Ifac	47
Paritaire OEC-CI/ DGI	48
Spécial chargé de la gestion de la plateforme	49
Ad hoc COVID 19	50
RAPPORT FINANCIER	60
CONCLUSION	78

MOT DU PRÉSIDENT



Monsieur le Commissaire du Gouvernement,
Chers membres du Conseil de l'Ordre,
Chères consœurs,
Chers confrères,

L'Assemblée Générale Annuelle 2020 vient parachever la 3ème année du mandat 2018 -2020 que vous nous aviez confié en décembre 2017.

Le renouvellement en fin d'année 2020, de votre confiance pour un second mandat triennal 2021-2023, assurant la continuité de l'action du Conseil de l'Ordre en exercice, m'offre l'occasion de soumettre à votre approbation, conformément aux textes régissant l'OECC-CI, les comptes annuels ainsi que les circonstances justifiant les résultats obtenus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les présentes assises m'apparaissent également comme un cadre approprié pour adresser, au nom de l'ensemble des professionnels experts-comptables de Côte d'Ivoire, à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances et Commissaire du Gouvernement près de l'OECC CI, Monsieur COULIBALY Adama, notre satisfecit de l'excellent cadre de collaboration institutionnel de l'OECC CI avec l'Administration Publique en général.

Au plan mondial, à peine l'année 2020 entamée, que les perspectives de croissance macroéconomique s'assombrissaient avec l'irruption, dès le premier trimestre de l'année, de l'éprouvante et persistante crise sanitaire du COVID-19, dont la fulgurante propagation à l'échelle mondiale a engendré des mesures de restriction des libertés individuelles et collectives ainsi que la réadaptation de l'action publique dans tous les pays.

Au plan national, si la létalité du COVID-19 est demeurée dans des proportions contenues, la crise sanitaire aura néanmoins suscité des actions vigoureuses de soutien à l'économie, reconfigurée les relations sociales avec un impact perceptible dans l'exercice de notre métier d'expert-comptable.

L'imminence d'un remède vaccinal conjugué au maintien des mesures préventives (confinement, gestes barrières, distanciation sociale, etc.) ont continué de nourrir les perspectives d'un endiguement rapide de la pandémie.

Hélas, à fin 2020, ces espoirs s'effritaient avec la résurgence de plusieurs variantes du virus SRAS-CoV2

C'est dans ce contexte peu favorable aux rassemblements qu'est survenu le processus de renouvellement de nos instances ordinales en décembre 2020.

Notre capacité de mobilisation et le parfait déroulement de cette échéance électorale cruciale dans la gouvernance de l'Ordre, dans un esprit de confraternité partagé, ont surtout mis en exergue la maturité démocratique de notre organisation en nous faisant converger sur l'essentiel : l'intérêt de notre profession et le salut des professionnels dans un environnement économique en constante mutation.

Relativement à la gestion de l'OECC CI durant l'année 2020, le mandat d'administration interne que vous nous aviez confié a été exécuté en conformité avec les procédures et les prescriptions statutaires.

Ainsi, outre la tenue de ses réunions régulières, le Conseil a veillé à l'adéquation de son fonctionnement au contexte de la pandémie du COVID-19, par le recours à la visioconférence dans l'exécution des programmes d'activités des Commissions Techniques et adopté une flexibilité des horaires de services selon les contingences.

Au plan institutionnel, les activités de représentation de la profession tant à l'échelle nationale, régionale qu'internationale ont été largement impactées par les restrictions de mobilité et de rassemblement liées à la pandémie du COVID-19.

Néanmoins, le volet d'activités conduites virtuellement a permis d'assurer la continuité et l'approfondissement des relations avec les organisations professionnelles faitières (FIPME, FENACI, CCI, CGECI, etc.).

Au surplus, dans le contexte de la pandémie du COVID-19, tout en observant les mesures sanitaires prescrites par le gouvernement, le Conseil de l'Ordre a pu engager un volant d'activités de vulgarisation de la profession, notamment l'organisation de la Matinale 2020 sous l'égide de la tutelle ministérielle relative aux dispositions de la Loi de finance 2020, la célébration des nouveaux diplômés, la participation aux journées d'orientation scolaires post-bac, l'appuis aux associations estudiantines ou professionnelles des comptables, etc.

De façon plus générale, les obligations professionnelles ainsi que les engagements financiers de l'OECC au sein des instances professionnelles régionales et internationales ont été régulièrement tenus notamment dans le cadre de la réglementation de la profession comptable (IFAC, FIDEF, ABWA, PAFA, etc.).

Ainsi, la participation de l'OECC au 75ème congrès de l'ordre des experts-comptables de France prévu pour se tenir à Bordeaux en présentiel, a finalement été organisée en mode virtuel pour les membres inscrits à cet événement.

Au plan de l'exécution budgétaire, après deux années 2018 et 2019 de restauration de l'équilibre financier puis de consolidation de la situation financière de l'Ordre, l'exercice 2020 se caractérise par le renforcement substantiel de la structure financière de l'OECC permettant l'amorce des projets structurants dont la construction du siège qui a vu la pose de sa première pierre, le 3 décembre 2020 sous le parrainage de Monsieur le Ministre de l'Economie et de Finances, Monsieur COULIBALY Adama.

En somme, les résultats de l'exécution budgétaire 2020 exposée au présent rapport et dans les documents joints à la convocation de l'Assemblée Générale Annuelle reflètent à la fois la situation consolidée de la gestion administrative et des activités opérationnelles des Commissions Techniques au titre de l'exercice 2020.

En termes d'indicateurs de performances de gestion, l'exercice 2020 se conclut par un excédent d'exploitation à 168,68 Millions FCFA en hausse d'environ 38,3 millions FCFA par rapport à l'exercice 2019.

Cette performance résulte de l'effet conjugué d'une réduction sensible des charges d'exploitation induite par les restrictions de mobilité (annulation des missions de représentation à l'étranger) et des rassemblements en raison de la pandémie du COVID-19 (séances de réunions virtuelles en lieu et place des activités en présentiel, etc.).

Il en a résulté, en glissement annuel, des charges d'exploitation en baisse sensible, à 345,22 Millions FCFA (contre 370,44 Millions FCFA en 2019) et une légère progression des produits d'exploitation, à 513,89 Millions FCFA contre 500,79 Millions FCFA l'exercice précédent.

Ainsi, l'augmentation régulière des revenus courants de l'Ordre (+13%), résultent tant de la relative progression des cotisations professionnelles en lien avec l'évolution des effectifs des membres (+11 nouvelles inscriptions Personnes physiques et + 20 nouvelles sociétés d'expertise comptable en 2020), que de la stabilité relative des produits des ventes de stickers du « Visa des états financiers » qui se sont élevés à 187,47 Millions FCFA en 2020 contre 196,99 Millions en 2019.

Du reste, outre la couverture satisfaisante (+92,57%) des charges d'exploitation par les ressources courantes (cotisations), l'efficacité de la gestion du « Visa des états financiers » a permis d'assurer une contribution essentielle, de +36,5%, aux ressources globales de l'Ordre au cours de l'exercice 2020 malgré une baisse (-5%) liée à l'impact de la pandémie du COVID-19 sur les activités des membres.

S'agissant de la situation patrimoniale, le total de bilan se stabilise à 459,52 Millions FCFA contre 392 Millions FCFA à fin 2019 en hausse de + 67,51 Millions FCFA. Cette consolidation de la situation financière découle

essentiellement, des performances d'exploitation exposées plus avant, qui ont permis de conforter les capitaux propres associatifs.

La situation de liquidité a continué de s'améliorer depuis les deux exercices précédents, avec des disponibilités courantes à +273,47 Millions FCFA, en hausse de + 124,48 Millions FCFA par rapport à fin 2019.

Au total, malgré un contexte général largement impacté par la pandémie du COVID-19, l'exercice 2020 s'est achevé par un renforcement de la solidité financière de l'Ordre, traduisant globalement non seulement les bonnes orientations stratégiques du mandat 2018-2020, mais également une exécution équilibrée du budget ; à hauteur de 74,2% au titre des dépenses (contre 82% en 2019) et 74,1% en termes de revenus (contre 88% en 2019).

Au titre des activités individuelles des Commissions Techniques, celles-ci ont été régulièrement assumées par les membres, sous l'égide de leurs présidents respectifs et avec la coordination circonstanciée du Président de l'Ordre.

Enfin, sur la période écoulée entre la clôture l'exercice 2020 et la date de la présente Assemblée Générale, le nouveau pacte de confiance conféré par le mandat 2021-2023 a permis au Conseil de l'Ordre en exercice, la poursuite des objectifs stratégiques majeurs qui structurent sa vision de la profession à l'horizon 2023.

C'est dans ce contexte que les actions stratégiques égrenées ci-après ont été mises en œuvre :

Au titre du projet de construction du siège de l'Ordre :

A ce stade, la validation de la composante architecturale du projet par la Commission Construction a permis de définir un cadre de collaboration avec l'Architecte, à travers la signature de la convention de services intégrant la mission connexe de Maître d'Ouvrage Délégué du projet et d'obtention du permis de construire.

Ces prérequis participent également de la documentation nécessaire à la finalisation du dossier de financement bancaire.

Au titre de la création de l'Institut de Formation et de Renforcement des Capacités :

A cette étape du projet, le Conseil de l'Ordre poursuit les discussions avec la Banque Mondiale en marge du programme FASE relatif à l'amélioration des compétences fondamentales en gestion comptable et dont le but est d'accroître l'employabilité des techniciens comptables.

L'objectif du Conseil est de pouvoir bénéficier de l'appui la Banque Mondiale au terme de la réalisation des infrastructures d'accueil de l'Institut de Formation qui sera logé au sein du futur siège de l'Ordre.

Néanmoins, durant cette phase intérimaire, la Commission Formation Professionnelle Continue de l'Ordre assure la continuité des activités de formation des membres et de leurs collaborateurs, en tenant compte des impératifs sanitaires en vigueur.

Au titre de la réforme des textes légaux et réglementaires régissant la profession :

Suite à l'adoption des textes par l'Assemblée Générale au cours du premier trimestre 2021, le nouveau corpus réglementaire a été communiqué au conseil juridique de l'Ordre en vue de sa relecture et de sa codification en conformité avec les meilleurs standards de la légistique, avant transmission au Ministère de l'Economie et des Finances selon le processus législatif d'adoption des lois en vigueur.

Au titre de la modernisation et la digitalisation de la profession :

Dans le sillage de l'achèvement de la refonte du site web de l'Ordre, l'outil de gestion métier « WARABA » est en cours de migration vers une version web plus interactive.

C'est dans ce cadre que le Conseil en accord avec la DDPI du CSOEC et de la CNCC de France, planifie la mise en place d'un calendrier adéquat en vue du démarrage du programme de formation des formateurs au PACK PE.

Enfin le projet de plateforme de l'Ordre connaît une accélération avec la mise en place du Comité Spécial pour la sélection des prestataires et la validation du cahier des charges y afférant.

Au titre de la mise en œuvre du contrôle qualité au sein de la profession :

Après une période d'organisation administrative, le processus entre dans sa phase opérationnelle avec un accent prioritaire sur les travaux de vérification de Visa des états financiers couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette procédure de contrôle qualité poursuit un objectif structurant de renforcement de la crédibilité de tiers de confiance des professionnels, tout en permettant de répondre efficacement aux exigences de l'IFAC.

Au titre du développement et de la protection de notre marché :

Sous ce chapitre, le Conseil conduit simultanément la diversification et l'extension des relations de partenariat, tant avec les institutions publiques que les faitières des organisations professionnelles, à travers les conventions spécifiques offrant un cadre d'élargissement des opportunités d'affaires aux membres.

Dans le cadre de la protection de notre marché, la digitalisation et la mise en place de la plateforme de l'Ordre avec une interconnexion à l'appli Tél-liasse de la DGI constituent l'axe prioritaire d'action du Conseil ; nonobstant l'impérieuse nécessité du renforcement de l'implication des membres dans la gestion des CGA dans lesquels ils sont statutairement associés.

Au titre de l'accompagnement des jeunes diplômés :

Le conseil a finalisé la convention-cadre d'un partenariat non exclusif avec un établissement bancaire national intégrant une expression des grands axes des besoins potentiels de la profession.

L'opérationnalisation de la convention sera déclinée à travers des accords de financement spécifiques après consultation des membres.

Au titre de la cohésion et de la solidarité :

« L'esprit de corps » de notre institution ordinaire ne saurait émerger sans la cohésion et un engagement continu d'assistance aux membres éprouvés.

C'est dans ce cadre, que l'Ordre s'est régulièrement mobilisé lors des décès survenus depuis notre Assemblée Générale de 2019. Il s'agit chronologiquement :

- du confrère KONAN Jacques, Gérant du cabinet GECA décédé le 2 juin 2020 ;
- de Monsieur KOUASSI Charles Alain, ancien Directeur Exécutif de l'Ordre, décédé le 15 juin 2020,
- du confrère KONAN Kouadio Noël, Gérant du cabinet CAC décédé le 30 juillet 2020,
- du confrère AMAN Ané, décédé le 28 août 2020,
- du confrère MADY Mady, Gérant du cabinet FIDEXCA décédé le 31 août 2020
- du confrère FICHTNER Jacques Gilles, décédé le 5 octobre 2020,
- de l'épouse du confrère DIANGONE Séhouei Bi Suy Elisée Michel, décédée le 16 décembre 2020,
- de la mère du confrère KOKORA DJAHA Félix, Gérant du cabinet PHOENIX AUDIT & CONSULTING, décédée le samedi 02 janvier 2021,
- du professeur Claude PEROCHON, décédé le 5 février 2021,
- de l'épouse du confrère EKRIFFOU Kouakou Bernard Michel, décédée le 20 mars 2021.
- du confrère LAMINE Fofana, Gérant du cabinet CONTINENTAL AUDIT, décédé le 27 mars 2021

En leur mémoire, puisse le cadre de la présente Assemblée Générale témoigner de la compassion de toute la profession aux familles des confrères éprouvés.

Enfin, malgré le contexte disrupteur de la pandémie du Covid-19, votre Conseil a su opérer les choix de gestion pertinents ayant permis à l'exercice 2020 de consolider substantiellement la structure financière de notre Instance ordinaire, gage de notre crédibilité et de notre indépendance.

Le renouvellement de votre confiance pour la période triennale 2021-2023 atteste ainsi, s'il en était encore besoin, de cette vision partagée pour l'émergence de la profession d'expert-comptable en Côte d'Ivoire.

C'est dans cette espérance promise aux professionnels que le Conseil fonde son engagement de poursuivre inlassablement sa mission au bénéfice de tous les professionnels, au sein d'une économie nationale assainie et prospère.

Je vous remercie!

Président de l'Ordre

KONE Drissa



RAPPORT MORAL



PANORAMA

→ JANVIER 2020

- Participation du Président de l'Ordre à la cérémonie nationale de présentation des vœux du Nouvel An au Chef de l'Etat
- Participation de l'Ordre à la présentation de l'annexe fiscale à la Loi de Finances pour la Gestion de l'Etat au titre de l'année 2020 par le Cabinet Mondon Conseil International organisée par la Maison de l'Entreprise (CGECI), au sein des locaux de ladite Institution
- Participation de l'Ordre à l'Assemblée Générale de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo (RDC)

→ FEVRIER 2020

- Participation des membres de l'Ordre à la formation de la seconde promotion du Certificat des Administrateurs des Sociétés (CAS) en qualité d'animateurs organisée par l'INAD-CI, à l'Hôtel ASSOYAM Beach, à Grand-Bassam
- Matinale de présentation des Vœux du Nouvel An entre les membres de l'Ordre et leurs collaborateurs en présence de plusieurs institutions partenaires sur le thème : « Innovations fiscales et modernisation de l'économie : comprendre l'Annexe fiscale 2020 et le statut de l'entrepreneur (OHADA) », à l'Hôtel Belle Côte. La première partie de cette matinale relative au contenu des principales dispositions de l'Annexe Fiscale 2020 a été présentée par le Cabinet KPMG CI et la seconde partie a porté sur le thème « Modernisation de l'économie nationale : le statut de l'entrepreneur, une solution au secteur informel » animée par le Docteur Aboubacar DIARRAH, Directeur des Affaires Juridiques, de la Communication et de la Documentation du Secrétariat Permanent de l'OHADA.



- Cérémonie de présentation des Vœux du Nouvel An au Ministre Adama KONE des institutions sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, à la salle des fêtes du 20e étage de l'Immeuble SCIAM, Plateau. Il s'agit, entre autres, du Cabinet du Ministre, de la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, de la Direction Générale de l'Economie, de l'Ordre des Experts-Comptables et du Conseil National de la Comptabilité de Côte d'Ivoire (CNC-CI).

◊ Cette cérémonie a été l'occasion pour l'Ordre de présenter les nouveaux diplômés DEC/DECOFI au titre de l'année 2018-2019

- Rencontre d'échanges entre l'Ordre et la Direction Générale des Impôts (DGI) sur télé-liasse, dans les locaux de la DGI.
- Participation de l'Ordre à une rencontre préparatoire du séminaire sur la Gouvernance des Entreprises Publiques avec la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE)
- Participation des membres de l'Ordre au séminaire sur la Gouvernance des Entreprises Publiques sur le thème « Regards croisés entre Etat-actionnaire et les professionnels de la comptabilité et de l'audit » organisé par la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE), à l'Hôtel TIAMA. Le Président de l'Ordre y a animé un atelier.
- Rencontre entre l'Ordre et la Direction Générale des Impôts sur la présentation de e-liasse, au siège de l'Ordre
- Rencontre entre l'Ordre et le Chef de Mission Services/ CN ZLECAF du Ministère du Commerce et de l'Industrie



→ MARS 2020

• Participation des membres du Conseil de l'Ordre à la cérémonie de lancement de l'application de dépôt en ligne des états financiers (télé-liasse), au 20e étage de l'immeuble SCIAM organisée par le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

→ MAI 2020

• Poursuite des activités de l'Ordre par visioconférence en raison du réaménagement du planning des travaux de

→ JUIN 2020

• Participation de l'Ordre à une séance de travail du Comité de Coordination des politiques nationales de lutte contre le Blanchiment des Capitaux, de Financement du Terrorisme (LBC/FT) et de la prolifération des armes des destructions massives, au siège dudit Comité aux II Plateaux dans le cadre de l'évaluation des risques. Il s'agissait de la première réunion de coordination pour la prise de contact des membres et la fixation des modalités de fonctionnement

• Participation de l'Ordre à une séance de travail relative au dépôt en ligne des états financiers, au 10e étage de la Tour E. Il s'agissait d'une rencontre avec la Directrice Générale Adjointe des Impôts, Mme M'BAHIA Maférima qui a porté sur les questions de bilan, répartition, télé-liasse, en raison du faible taux de transmission des états financiers en ligne

• Audience accordée par le Ministre de l'Economie et des Finances Adama COULIBALY à l'Ordre, à son cabinet. Elle a porté sur la présentation des requêtes de l'Ordre relative à la réforme des textes, aux conséquences de la COVID-19, à la cérémonie de pose de la première pierre du siège, aux problèmes des Centres de Gestion Agréés et aux relations entre l'Ordre et la DGI afin d'obtenir son appui en sa qualité



→ AVRIL 2020

• Rencontre des membres du Comité Paritaire DGI/OECCI sur le test de fonctionnalité de l'application de dépôt en ligne des états financiers « télé-liasse ». Plusieurs membres de l'Ordre ont pris part à cette rencontre

• Transmission aux autorités des recommandations relatives à la gestion des impacts du COVID-19.

l'Ordre suite à l'aggravation de la crise sanitaire due à la COVID-19

de Commissaire de Gouvernement auprès de l'Ordre des experts-comptables

• Participation de l'Ordre à la séance de travail relative au renforcement des liens et à la piste de collaboration entre l'Ordre et la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

• Participation du Président de l'Ordre à une visioconférence avec le Président du Fonds de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (FGPME)

• Formation en ligne organisée par l'Ordre au profit des membres de l'Ordre et leurs collaborateurs sur la plateforme de dépôt des états financiers télé-liasse et animée par la Direction Générale des Impôts (DGI)



→ JUILLET 2020

• Séance de travail avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) pour échanger sur la collaboration entre les deux institutions

• 2^{ème} session formation des contrôleurs coaches sur le rappel des points clés des modalités conventionnelles opérationnelles des contrôles des visas délivrés au titre de l'année 2017, au siège de l'Ordre, de 8 heures à 10 heures.



→ AOÛT 2020

- Organisation de l'Assemblée Générale Annuelle 2019
- Participation de l'Ordre à un atelier d'auto-évaluation de la mise en œuvre des Réformes et Politiques Communautaires de l'UEMOA édition 2020, au 1er étage de l'immeuble SCIAM
- Participation de l'Ordre à la cérémonie de clôture du Certificat des Administrateurs de Sociétés Publiques (CASP), au Sofitel Hôtel Ivoire Abidjan

• Séance de travail entre l'Ordre et la Direction Générale des Impôts, à la salle de réunion du 10ème étage de la Tour E. Il s'agissait de faire le point sur les difficultés rencontrées par les deux structures relativement à l'exécution des missions de visa des états financiers et de commissariat aux comptes, la conception d'une plateforme de l'Ordre et les préoccupations du Comité Paritaire OECCI / DGI.

• Rencontre entre l'Ordre et les experts-comptables gérants/ associés des Centres de Gestion Agréés sur la fonctionnalité du module «CGA» relative au portail E-impôt, au siège de l'Ordre



→ SEPTEMBRE 2020

- Participation de l'Ordre à une activité organisée par l'Association des Etudiants en Finance Comptabilité et Gestion des Entreprises de Côte d'Ivoire dénommée « Journée de Renforcement de Capacité de l'Etudiant et Cadre Comptable (JORECEC) », à la salle Médiathèque de Treichville
- Participation de l'Ordre à la 2e édition de la cérémonie de récompense du Prix d'Excellence de la Gouvernance et de la Performance des Entreprises Publiques organisée par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, à la salle des fêtes du Sofitel Hôtel Ivoire

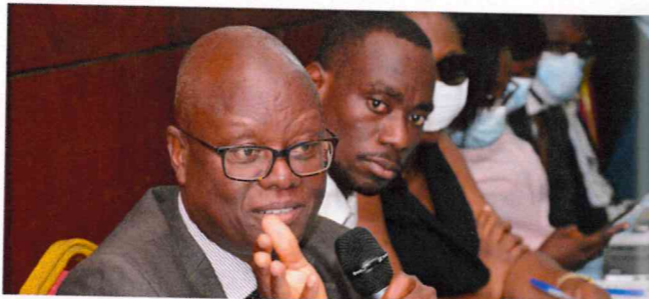
→ OCTOBRE 2020

- Participation massive, par visioconférence, des membres de l'Ordre au 75e Congrès du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) de France
- Organisation de la formation sur « Télé liasse/ Déclaration en ligne CNPS/ CMU (Couverture Maladie Universelle) et présentation du produit « travailleur Indépendant de la CNPS », à l'Hôtel Belle Côte, à l'attention des membres de l'Ordre et leurs collaborateurs. Elle a été animée respectivement par la Direction Générale des Impôts et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
- Organisation d'une réunion, par visioconférence, avec l'Agence Américaine pour le Développement International en Côte d'Ivoire (USAID). Plusieurs membres de l'Ordre ont participé à cette visioconférence
- Participation des membres de l'Ordre à une première présentation en ligne des produits des éditions Francis LEFEBVRE



- Participation de l'Ordre à la cérémonie de remise des Diplômes de la 1ère promotion du tout premier Programme de Certification des Administrateurs de Sociétés (CAS) de la zone UEMOA session 2019, à AZALAI Hôtel Abidjan, organisée par l'INAD-CI
- Rencontre entre l'Ordre des experts-comptables et MANSA Banque relative au projet de financement pour la construction du siège de l'Ordre
- Participation massive, par visioconférence, des membres de l'Ordre au 75e Congrès du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) de France

- Participation de l'Ordre à une réunion, par visioconférence, organisée par la DAFER relative au suivi de l'implémentation par la Côte d'Ivoire, des actes communautaires de l'espace UEMOA
- Participation des membres de l'Ordre à une conférence en ligne sur la confiance et la déontologie en temps de crise organisée par la FIDEF. Elle a été animée par Noémie ROBERT (membre de l'IESBA CAG), Fatoumata CISSE SIDIBE (Présidente de la FIDEF), Léonard AMBASSA (Président de la PAFA) et Arnaud DEBRAY (DG/ CEO de la FIDEF)
- Rencontre entre l'Ordre et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, au siège de ladite institution
- Rencontre entre l'Ordre et le Comité de Coordination de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, de Financement du Terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive relative à la question de blanchiment et les recommandations du GAFI, au siège de l'Ordre
- Validation et signature des manuels de procédures administratives et financières et d'Assurance Qualité de l'Ordre



→ NOVEMBRE 2020

- Participation des membres de l'Ordre à la seconde présentation en ligne des produits des éditions Francis LEFEBVRE
- Participation du Président de l'Ordre à la rencontre annuelle de l'écosphère PME organisée par la DDPI/CSOEC, par visioconférence. Elle a été animée par les confrères Philippe BLOCH, Charles-René TANDE et Yannick OLLIVIER (Président du CSOEC)

→ DECEMBRE 2020

- Cérémonie de pose de la 1ère pierre du siège de l'Ordre, parrainée par le Ministre de l'Economie et des Finances, Adama COULIBALY et marquée par la présence de nombreuses institutions partenaires
- Participation de l'Ordre au Jury du DESCOGEF, à Yamoussoukro
- Assemblée Générale Elective pour le renouvellement des instances de l'Ordre, à l'Hôtel Belle Côte
- Organisation de la réunion portant sur le site internet de l'Ordre avec le prestataire de la conception du site de l'Ordre

- Participation des membres de l'Ordre à la visioconférence organisée par la DDPI-FIDEF sur le thème « Quel Expert-Comptable serez-vous en 2023 ? ». Elle a été animée par Monsieur Cyril DEGRILART et co-organisée par Eric-Jean VISTE élu de la CNCC, Arezki MAHIOU, élu du CSOEC, et Arnaud DEBRAY, Délégué Général de la FIDEF et élu du CSOEC

- Participation des membres de l'Ordre à la rencontre sur le projet d'Acte d'Uniforme et Plan Comptable des entités à but non lucratif, au siège du Conseil National de la Comptabilité (CNC-CI), aux II Plateaux Angré
- Participation de l'Ordre au séminaire de validation de la plateforme du CEPICI, à Grand-Bassam



COMMISSIONS STATUTAIRES

TABLEAU ↑



MEMBRES

Membres titulaires :

*KOFFI Morou, N'GUESSAN Yao Marcel
KOFFI Kouakou Bonaventure
OUATTARA Nouho
N'GUESSAN Yao Yann-Eric
LAMINE Fofana, HAÏDARA Niho Ismaël
KOFFI Amani Hermann*

Membres suppléants :

*COMPAORE Paul Ismaël
FOFANA Youssouf
SANGARE Monique*



AKOSSAY Koffi
Président

La Commission du Tableau reçoit les recours contre toute décision du Conseil de l'Ordre relative à l'inscription au Tableau ou au Tableau annexe.

peut être prorogé, à la demande de la Commission pour les besoins de l'instruction du dossier, pour les périodes qu'elle fixe, dans la limite maximale de six mois.

La Commission doit, par décision motivée, statuer dans un délai maximum de deux mois à compter de sa saisine par l'appelant préalablement entendu. Le délai

Au cours de cette année 2020, aucun litige n'a été porté devant la Commission.

DILIGENCES ET DEONTOLOGIE



ZUNON Marcellin
Président



MEMBRES

Membres titulaires :
KADJO Anéyé Jean-Baptiste
SOUMAHORO Sanné

Membres suppléants :
OUATTARA Gniré Aïssata
N'GUESSAN Yao Marcel

La Commission des Diligences et de Déontologie est chargée d'assister le Conseil de l'Ordre :

- dans le règlement amiable des différends d'ordre professionnel entre membres de l'Ordre ou entre un membre de l'Ordre et un tiers ;

- dans la formulation des règles déontologiques applicables à l'Ordre.

RÉALISATIONS 2020

Aucune plainte n'a été portée devant cette commission.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



KAGUEMBEGA Bodoa
Président



MEMBRES

Membres titulaires :
Bodoa KAGUEMBEGA, ASSANI Raouf Akim
DAGO Jean-Pierre, HAÏDARA Niho Ismaël,
OUATTARA Gniré Aïssata

Membres suppléants :
ADOUKO Elie-Clément, FOFANA Youssouf

Assistent également aux réunions de la Commission, les confrères :
ASSAMOI Thomas Niamké,
AKOUDJOU Yves Alain
COULIBALY Vabé Sina-Zié
DIANGONE Sehouei Bi Suy Elisée Michel
FOTO Yao Kan Noël, KOFFI Tiapo Ronsard
TIEMELE Koffi Darius

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

La mission de la Commission Formation Professionnelle Continue est d'assister le Conseil de l'Ordre dans le contrôle du perfectionnement des professionnels inscrits au tableau en développant des outils pédagogiques en vue du renforcement de leurs capacités techniques et opérationnels à travers des formations de qualité.

A ce titre, elle élabore chaque année un catalogue qui

lui permet d'organiser des formations afin de répondre à l'obligation de formation continue des membres de l'Ordre conformément aux exigences de l'IFAC.

Elle veille également au respect de cette obligation qui est une des trois conditions pour le maintien au Tableau de l'Ordre.

Pour mieux mener cette mission qui lui est dévolue, la commission a élaboré le plan d'actions ci-dessous :

II. PLAN D' ACTIONS 2020

Dans la continuité de son plan d'actions triennal, la commission s'est engagée à mener les actions suivantes :

- Elaboration d'un catalogue annuel de formation
- Conception des modules spécifiques de formation dans les domaines de la profession comptable et autres domaines pertinents pour les professionnels
- Développement d'outils pédagogiques en vue de renforcer la qualité de perfectionnement des membres de l'Ordre
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres de l'ordre

- Renforcement de la formation technique taxée sur les exigences normatives de l'IFAC, l'utilisation du digitale et la gestion des cabinets
- Appui de la commission au centre de formation dans la création de l'institut de formation initiale et d'appui technique aux professionnels
- Création de solution de formation digitale (e-learning et Massive Open Online Course) pour les membres et autres professionnels du chiffre
- Consolidation et diversification des partenariats d'enseignement universitaire

III. REALISATIONS 2020

Il faut noter que la crise sanitaire mondiale due au COVID-19 a réduit considérablement l'activité économique et principalement occasionné des impacts sur

l'organisation des formations en présentiels donnant place à des formations en ligne.

La Commission a pu réaliser les formations suivantes :

N°	Thèmes des formations	Date	Nombre d'heures	Animateurs	Formule de participation	Nombre de participants
1	1ère matinale : Cérémonie de présentation des Vœux du Nouvel An Thème : Innovations fiscales et modernisation de l'économie : comprendre l'annexe fiscale 2020 et le statut de l'entrepreneur (OHADA) Introduction - Cabinet KPMG CI : Le contenu des principales dispositions de l'Annexe Fiscale 2020 Intervention du Dr. Aboubacar DIARRAH sur le thème : « Modernisation de l'économie nationale : le statut de l'entrepreneur, une solution au secteur informel ». (EXPERTS-COMPTABLES et COLL)	13 février 2020 (de 9 H à 15 H)	6 H	CABINET KPMG CI : Madame MONNET Laetitia, Manager, Tax et Legal - KPMG CI Madame OUAFFO Stéphanie, Manager, Tax et Legal - KPMG Dr. Aboubacar DIARRAH, Directeur des Affaires Juridiques, de la Communication et de la Documentation du Secrétariat Permanent de l'OHADA	Gratuite	164 : 89 EC, 65 COLL, 6 nouveaux diplômés, 1 représentant du Ministre de l'Economie et des Finances, 2 représentants de la DGI, 1 représentant de la FIPME
2	Séminaire sur la gouvernance des Entreprises publiques Regards croisés entre Etat-actionnaire et les professionnels de la comptabilité et de l'audit (EXPERTS-COMPTABLES)	20 février 2020 (de 8 H à 13 H)	5 H	Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE)	Gratuite	80 EC
3	Formation en ligne sur télé liasse (EXPERTS-COMPTABLES et COLL)	16 juin 2020 (de 10 H à 14 H)	4 H	Direction Générale des Impôts (DGI)	Gratuite	88 :34 EC et 54 COLL
4	Formation des contrôleurs coaches sur le rappel des points clés des modalités conventionnelles opérationnelles des contrôles des visas délivrés au titre de l'année 2021 (EXPERTS-COMPTABLES)	30 juillet 2020 (de 8 H à 10 H)	2 H	Commission Assurance Qualité	Gratuite	9 EC
5	Formation sur les plateformes DGI / CNPS / CNAM « Télé liasse/ Déclaration en ligne CNPS / CMU (Couverture Maladie Universelle) » (EXPERTS-COMPTABLES et COLL)	8 octobre 2020 (de 9 H à 14 H)	5 H	DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS (DGI) M. BEZI Mathurin, S/D du GUEF MME BLANKSON Annick, chef de service formation au CTF M. FANGBE Aristide, Agent CTF M. MOUGBE Joël, Agent CTF M. KOFFI Jonas, Agent DI CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE (CNPS) M. ADOU Simon, Manager de département M. TRAORE Adama, Informaticien	Gratuite	80 : 36 EC et 54 COLL
6	75 ^{ème} Congrès du Conseil Supérieur des Experts-Comptables	30 septembre au 2 octobre 2020	Un bonus représentant 3 fois les heures acquises aux plénières et ateliers et plafonnées à vingt (20) heures	Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC)	Gratuite	80 : 36 EC et 54 COLL
TOTAL			42 H			421

Entre outre, relativement au Pack PE, les échanges sont en cours avec la Direction du Développement des Partenariats Internationaux (DDPI) pour l'implémentation du PACK en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la participation des professionnels au 75^{ème} Congrès du Conseil Supérieur des Experts-Comptables

a donné droit à un bonus représentant 3 fois les heures acquises aux plénières et ateliers et plafonnées à vingt (20) heures ; ce qui équivaut à 42 heures de formations au titre de l'année 2020.

SOIT 6 FORMATIONS CORRESPONDANT A UN TOTAL DE 42 HEURES

06 SESSIONS	42 HEURES DE FORMATION	421 PARTICIPANTS

Sont prises en compte chaque année pour le décompte des heures, les formations organisées par d'autres structures ou d'autres entités justifiées par la production des attestations de formation.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION FORMATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Le principe de la gratuité des formations a encore été appliqué ce qui donne le résultat financier suivant :

0 F	9 560 620 F	- 9 560 620 F
CHIFFRE D'AFFAIRES	DÉPENSES (CHARGES DIRECTES LIÉES AUX FORMATIONS)	RESULTAT

IV. PERSPECTIVES 2021

- Développement d'outils pédagogiques en vue de renforcer la qualité du perfectionnement des membres de l'Ordre.
- Poursuite du projet de création d'un Institut de formation initiale et continue en collaboration avec la Commission Centre de formation
- Elaboration d'un planning annuel de formation

Les formations non réalisées en 2020 ont été reportées en 2021, à savoir :

- Lutte contre le blanchiment des Capitaux, de Financement du Terrorisme et de la prolifération des armes de destructions massives
- Digitalisation
- Pack PE

COMMISSIONS CONVENTIONNELLES



**ASSURANCE
QUALITE** ↑



MEMBRES

*COULIBALY Moustapha, GUILLEMAIN Alain, HOBA Aka, KOFFI Konian
KEBE Lassana, LOBOGNON Roger, M'BODI Assoma Paul, Tiémoko KOFFI, SIBA Joseph*

*Vice-Présidente
ORIO Caroline*

*Assistent également aux réunions, en qualité de personnes ressources pour appuyer
le Comité Technique de la Commission Assurance Qualité, Messieurs KODIA Joseph et
Carlos de SOUZA, collaborateurs du cabinet KPMG-CI.*



RUELLE Jean-Luc
Président

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de l'Ordre, le contrôle qualité a pour but de s'assurer de l'adéquation des travaux des membres de l'Ordre et du fonctionnement de leurs cabinets à l'ensemble des normes et règles en vigueur de la profession.

Emise par l'IFAC (International Federation of Accountants), en tant que norme, le Contrôle qualité désigne le dispositif mis en place par l'Ordre des experts comptables pour répondre aux obligations légales et réglementaires de l'IFAC à travers une sensibilisation des membres à une meilleure organisation de leurs cabinets.

II. PLAN D' ACTIONS 2020

Le plan d'actions de la commission se présente comme suit :

1. Poursuite de la collaboration avec la Direction du Développement des Partenariats Internationaux (DDPI) du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissariats Aux Comptes (CNCC) de France.
2. Propositions à la Commission Formation Professionnelle Continue des thématiques et des rencontres professionnelles sur des problématiques liées à l'organisation des cabinets

La Commission Assurance Qualité a pour objectif d'accompagner le Conseil de l'Ordre dans cette mission et permettre aux cabinets de professionnels comptables de se préparer à l'application de la norme ISQC1 (International Standard on Quality Control) par la mise en place d'un système propice au meilleur déroulement d'un contrôle qualité des travaux des professionnels.

3. Sensibilisation des membres à une meilleure organisation de leur cabinet et assistance préalable à la mise en place d'un contrôle qualité

4. Mise en place du processus d'analyse des documents OHADA portant sur l'assurance qualité

5. Finalisation de la mise en place d'un dispositif de contrôle des cabinets

6. Démarrage des premiers contrôles sur les missions de visa 2017 et 2018

III. REALISATIONS 2020

- Finalisation et signature du manuel d'Assurance Qualité
- Rédaction de manuels pratiques d'Assurance Qualité:
 - ◆ *Guide de présentation des comptes*
 - ◆ *Guide de procédures convenues*
 - ◆ *Guide de compilation*
- Formation des contrôleurs coaches, le 30 juillet 2020, au siège l'Ordre, de 8 h à 10 h , sur la mise en œuvre du contrôle qualité et le rappel des modalités conventionnelles opérationnelles des contrôles des visas délivrés au

IV. PERSPECTIVES 2021

- A) Finalisation de la vérification des visas délivrés au titre de l'exercice 2017
- B) Finalisation de la mise en place du dispositif de contrôle des cabinets
- C) Mise en place d'un contrôle qualité périodique des professionnels

titre de l'année 2017

- Mise en place de deux comités pour les contrôles : un comité technique et un comité déontologie
- Démarrage du contrôle des visas délivrés au titre de l'année 2017 / Prise de contact avec les audités
- Participation aux travaux des commissions Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter commission dans le cadre du visa des états financiers
- Propositions et recommandations pour un fichier de déclaration d'activités des professionnels plus facile à exploiter et pour la conception d'une plateforme de dépôt desdites déclarations

D) Poursuite de la collaboration avec la Direction du Développement des Partenariats Internationaux (DDPI) Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et de la Compagnie Nationale des Commissariat Aux Comptes (CNCC) de France

E) Démarrage des premiers contrôles sur les missions de visa 2017 et 2018

TRANSITION NUMERIQUE



MEMBRES

AGBRE Léocadie, COMPAORE Paul-Ismaël , DRAME Hady
GNASSOUNOU Karl Edilbert, KONDRO Oura
NAGALO Ludovic, N'GUESSAN Adrien, OUEDRAOGO Alima



BONI Franck Micaël
Président

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

La commission Transition Numérique a pour missions de :

- Promouvoir l'usage des nouvelles Technologies par les membres de la profession
- Référencer et mettre à leur disposition les outils technologiques en vue de faciliter l'exercice de la profession

- Permettre à l'Ordre d'avoir tous les outils de gestion moderne
- Contribuer à l'introduction de nouveaux services basés sur le numérique dans l'offre des experts-comptables

II. PLAN D' ACTIONS 2020

- 1) Organisation des journées du digital
- 2) Proposition pour la mise en place d'une équipe de fonctionnement et de collaboration avec la DGI et le SNEDAI dans le cadre de la déclaration et du paiement e- impôts (télé déclaration, e- liasse,)
- 3) Mise en place des plateformes permettant de coacher les Petites et Moyennes Entreprises(PME) en les accompagnant dans leur évolution
- 4) Propositions de projet de digitalisation du processus de la facture normalisée en facture électronique

- 5) Poursuite du projet WARABA (maintenance, déploiement et communication aux confrères)
- 6) Adaptation du Pack PE avec la nouvelle version
- 7) Projet d'un You tube TV de l'Ordre afin d'échanger sur la question du Visa des états financiers

III. REALISATIONS 2020

Dans le cadre des activités de la Commission Transition Numérique, la Commission a eu une rencontre d'échanges avec les experts-comptables Gérants ou Associés des Centres de Gestion Agréés relative à la fonctionnalité du module des Centres de Gestion Agréés du portail E-impôt.

Cette rencontre avait pour but de permettre aux confrères, une meilleure connaissance de cette fonctionnalité et s'informer sur les dispositions relatives aux CGA.

A cet effet, un document de présentation de plusieurs points a été mis à la disposition des membres, à savoir :

- Le rôle des experts-comptables sur la fonctionnalité CGA du portail e-impôt
- les problèmes rencontrés dans le fonctionnement des CGA
- Les conflits entre experts-comptables et associés CGA
- Les solutions proposées
- Le plan d'actions

Plusieurs propositions et suggestions ont été formulées pour régler les problèmes et conflits identifiés lors de la présentation car il a été constaté que les experts-comptables ne se sont pas suffisamment impliqués dans la gouvernance des CGA :

- Créer une commission de contrôle et suivi du fonctionnement des CGA en relation avec le Secrétariat Permanent des CGA
- Amener l'Ordre à jouer pleinement son rôle régalien de contrôle de l'exercice de la profession

IV. PERSPECTIVES 2021

- 1) Poursuite du projet WARABA (maintenance, déploiement et communication aux confrères)
- 2) Adaptation du Pack PE avec la nouvelle version

- Appuyer la Direction Générale des Impôts pour qu'elle puisse défendre au mieux l'Ordre
- Obtenir les accès administrateurs du module CGA du portail e-impôt
- Fusionner les accès des modules experts-comptables et CGA du portail e-impôt
- Fondre les CGA dans les cabinets afin de faciliter et maîtriser leur gestion
- Mettre en œuvre la proposition de réforme des CGA (fonctionnement, gouvernance, actionnariat et ressource financière)

La Commission a également rencontré le Secrétaire Permanent des CGA, ancien Conseiller Technique du Directeur Général de la DGI, Monsieur BROU Brou qui a mis en exergue le rôle d'intérêt public des experts-comptables dans le fonctionnement des CGA et la responsabilité de l'expert-comptable dans la réalisation des missions assignées aux CGA.

A ce propos, des recommandations ont été faites, à savoir :

- Respect scrupuleux de l'Arrêté instituant les CGA et le cahier des charges qui s'en suit
- Implication des experts-comptables dans la gestion des CGA et de leurs adhérents
- Faire que la marque expert-comptable se sente fortement dans l'amélioration de la gouvernance des CGA et des entités adhérentes

Un Comité Ordre des experts-comptables et Secrétariat Permanent sera mis en place.

- 3) Vulgariser le site Web rénové avec des fonctionnalités collaboratives et documentaires intégrés

CENTRE DE FORMATION



MEMBRES

AGBALESSI Coffi Dominique, AKOUDJOU Alain Yves, ASSAMOI Thomas Niamké
BOBI Légbé Rodrigue, COULIBALY Fatogoma, COULIBALY Vabé Sina-Zié
DAGO Jean-Pierre, KADJO Anéyé Jean-Baptiste, Bodoa KAGUEMBEGA, KOFFI Morou
KONE Drissa, KOUADIO Aduéni Alain Michel, NAGALO Ludovic, N'GUESSAN Yao Marcel
OUATTARA Abou-Bakar, SAVADOGO Paté, SIAKA François



LEGBLE Yobo Joseph
Président

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

La commission Centre de Formation a été créée dans le but de réaliser le projet de création de l'institut de formation des experts-comptables et répondre également à l'exigence de formation professionnelle continue des professionnels et de leurs collaborateurs prévus au Règlement Intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Sa mission est d'assister le conseil de l'Ordre dans le perfectionnement de la qualité des experts-comptables et de leurs collaborateurs mais également, d'assainir et contrôler l'univers comptable ivoirien.

L'institut de formation de l'Ordre des experts comptables de Côte d'Ivoire sera un outil à la disposition prioritairement des cabinets inscrits à l'Ordre pour le renforcement de leurs compétences techniques et opérationnelles en référence aux normes IFAC.

Des formations efficaces s'adressant à tous les collaborateurs de cabinet et aux professionnels experts-comptables/commissaires aux comptes et une extension sera faite aussi aux étudiants, aux experts-comptables stagiaires et à tous les professionnels du chiffre.

Le Conseil de l'Ordre, à travers la création de cet institut de formation, entend impliquer la profession dans le contrôle de la comptabilité et de la gestion financière au plan national.

A ce titre, cet institut en tant qu'entité pourra mener plusieurs missions non dévolues à l'Ordre, à savoir :

- Organiser des séances de formation et séminaires pour d'autres structures
- Organiser des renforcements de capacité pour la préparation aux diplômes d'expertise comptable (Diplôme d'Expertise Comptable et Financière « DECOFI » ou Diplôme d'Expertise Comptable « DEC »).
- Accompagner et appuyer les institutions publiques et entreprises privées dans leur programme de formation
- Accompagner les écoles de formation en comptabilité
- Faire la promotion de la recherche sur des sujets d'ordre comptable et financier
- Emettre des avis sur des questions comptables et financières

II. PLAN D' ACTIONS 2020

Le plan d'actions de la commission se présente comme suit :

- Faciliter les échanges, la concertation avec la Commission Formation Professionnelle Continue
- Rechercher des financements ou partenaires
- Consolider et diversifier les partenariats d'enseignement universitaire
- Recruter un consultant chargé de :
 - Rédiger les statuts
 - Choisir un modèle économique
 - Rédiger un règlement intérieur
 - Etablir un organigramme
 - Etablir un compte d'exploitation prévisionnel pour la première année

III. REALISATIONS 2020

La crise sanitaire mondiale due au COVID-19 a réduit considérablement l'activité au sein de l'Ordre particulièrement l'organisation des réunions de la commission centre de formation.

La commission reste en attente du recrutement du consultant qui sera chargé de la rédaction des statuts et règlement intérieur.

IV. PERSPECTIVES 2021

- Recherche de financement ou partenaires
- Recrutement d'un consultant
- Signature de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur

JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE



MEMBRES

ADOH Golé Mathieu, AKOUDJOU Alain Yves, BOBI Légbé Rodrigue
COULIBLY Vabé Sina-Zié, COULIBALY Kazana Patrice, DRAME Hady
FOFANA Youssouf, GHAZAL Mohamad, Bodoa KAGUEMBEGA, KONE Drissa
POMOIN Marc Arthur, SAOURE Brou Gaston, SIAKA François, SANOGO Sarata
YAO Abissa Epse OHOU, YAO Koffi Joseph, YAO Kouadio Jean
YEO Gnénéma, ZEDIA AGBRE Léocadie



ASSAMOI T. Niamké
Président

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

A l'instar de toutes les commissions conventionnelles permanentes, cette commission est chargée de procéder

à l'étude de questions qui lui sont confiées par le Conseil de l'Ordre.

II. PLAN D' ACTIONS 2020

- a) Finaliser l'actualisation du protocole d'accord signé en 2012 avec les FUPA
- b) Mettre en place un projet de logement pour les collaborateurs des membres de l'Ordre et personnel de l'Ordre
- c) Organiser une formation juridique du SYSCOHADA Révisé et OHADA Révisé 2019 : convergences et divergences
- d) Faire une étude comparative SYSCOHADA Révisé et SYSCOA Révisé

- e) Participer aux travaux de l'annexe fiscale : proposition d'aménagement à l'endroit des membres
- f) Organiser des formations de mise à niveau sur la fiscalité. Des thématiques sont à proposer.
- g) Mutualisation des effectifs pour l'assurance-maladie
- h) Organisation de formations en collaboration avec la Commission Formation professionnelle Continue
- i) Renforcement du dispositif de délivrance de Visa

III. REALISATIONS 2020

Dans le cadre de ses activités, la Commission Juridique, Fiscale et Sociale, a travaillé sur les points suivants :

a) Annexe Fiscale 2020

Dans le cadre de la préparation de la matinale de présentation de l'annexe fiscale au titre de l'année 2020, la Commission a organisé plusieurs rencontres afin d'échanger sur les points essentiels de l'annexe fiscale.

L'Ordre a été sollicité pour l'élaboration de l'annexe fiscale 2021 en faisant des propositions. A cet effet, elle a mis à la disposition du Conseil une matrice de propositions de ladite annexe.

b) Visa des états financiers

La Commission Juridique, Fiscale et Sociale a participé à des débats d'échanges sur la mise en place de la plateforme de transmission des états financiers de l'Ordre.

Elle a également participé à des débats d'échanges sur

réactivation du Comité paritaire DGI/OEC-CI pour veiller à la mise à jour régulière de la liasse comptable et fiscale, ainsi qu'aux propositions faites à la Direction Générale des Impôts relative à un mémorandum en vue de faciliter un dépôt exhaustif des états financiers.

En sa qualité de Président chargé des stickers, le confrère ASSAMOI THOMAS NIAMKÉ avait proposé de faire une sensibilisation afin de permettre aux membres de l'Ordre de régulariser les états financiers avec les stickers.

Ainsi, au titre de l'année 2020, en ce qui concerne le dépôt des états financiers 2019, on a pu enregistrer à la date du 31 décembre 2020, 39 118 stickers produits afin de répondre de façon satisfaisante à toutes les difficultés que rencontrent les membres de l'Ordre.

c) Mutualisation des effectifs pour l'assurance-maladie

Suite aux démarches entreprises par la Commission Juridique, Fiscale et Sociale auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en vue de faciliter l'enrôlement des membres de la profession pour

IV. PERSPECTIVES 2021

Dans le cadre des perspectives, la commission entend :

- 1) Finaliser l'actualisation du protocole d'accord signé en 2012 avec les FUPA
- 2) Mettre en place un projet de logement pour les collaborateurs des membres de l'Ordre et personnel de l'Ordre
- 3) Organiser une Formation Juridique du SYSCOHADA Révisé et OHADA Révisé 2019 : convergences et divergences

la Couverture Maladie Universelle, l'Ordre a organisé l'enrôlement de ses membres, de leurs collaborateurs ainsi que de leurs ayants-droits du 8 au 10 juillet 2020, à son siège.

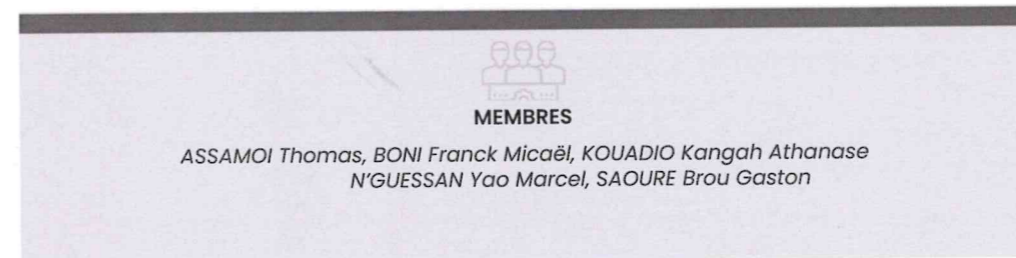
d) Formation en collaboration avec la Commission Formation professionnelle Continue

Dans le cadre de ses activités, la Commission Formation professionnelle Continue a organisé en collaboration avec la Commission Juridique, Fiscale et Sociale, une formation sur « Télé liasse/ Déclaration en ligne CNPS/ CMU (Couverture Maladie Universelle) » et la présentation du produit "travailleur Indépendant de la CNPS", à l'Hôtel Belle Côte, à l'attention des membres de l'Ordre et leurs collaborateurs.

Elle a été animée respectivement par la Direction Générale des Impôts et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

- 4) Faire une étude comparative SYSCOHADA Révisé et SYSCOA Révisé
- 5) Participer aux travaux de l'annexe fiscale 2021 : proposition d'aménagement à l'endroit des membres
- 6) Organiser des formations de mise à niveau sur la fiscalité. Des thématiques sont à proposer.

PROTECTION DE LA PROFESSION ET SOLIDARITE



I. MISSIONS DE LA COMMISSION

Cette Commission a pour objectif deux volets essentiels, à savoir : la protection de la profession (défense du monopole) et la solidarité entre les membres. Elle mènera des actions en vue de la défense du monopole des activités des professionnels qui porteront sur des visites inopinées à des cabinets exerçant illégalement la profession.

II. PLAN D' ACTIONS 2020

Dans le cadre des activités de la Commission Protection de la Profession et Solidarité, plusieurs actions ont été prévues pour l'année 2020, à savoir :

Concernant le volet protection :

- Créer un observatoire des annonces légales avec des réponses écrites systématiques
- Programmer un cadre de publicité institutionnelle (encart publicitaire dans les journaux à grand tirage ex. Frat Mat en expliquant le rôle d'appui de la profession pour servir d'interface avec les impôts, faire connaître la profession et ses actions)
- Rechercher par tous les moyens les cabinets illégaux : procéder de deux manières :
 - o Négocier pour une collaboration avec les cabinets illégaux, représentants des structures de bonne réputation

Elle devra mener des actions tendant à réduire la confusion dans l'esprit du public en traitant la question de façon active et en tenant compte des propositions pour l'évolution dans la profession prévues dans le cadre de la réforme des textes organiques de l'Ordre.

Par ailleurs, elle a également pour mission de proposer à la Commission Formation Professionnelle Continue des thématiques de formation et de rencontres.

- o Envisager l'aspect sanction qui nécessite une réflexion plus approfondie

- Créer un observatoire des annonces légales avec des réponses écrites systématiques

- Mener des réflexions en collaboration avec la commission Visa pour la sécurisation de la mission de délivrance du Visa de l'expert-comptable sur les états financiers.

Relativement au volet solidarité :

- Mise en place d'une assurance maladie au profit de tous les professionnels
- Installation des jeunes diplômés ou nouveaux inscrits
- Création d'un observatoire pour les événements sociaux concernant les professionnels
- Mise en place d'un fond pour faciliter l'accès au financement des banques pour les professionnels en difficultés de trésorerie

- Réactivation de l'assurance retraite complémentaire au profit des professionnels libéraux
- Mise en place d'un projet de logement pour les confrères, leurs collaborateurs et le personnel de l'Ordre
- Rencontre de confraternité, de fraternité et d'amitié
- Mise en place d'une assistance juridique des membres

IV. PERSPECTIVES 2021

- Programmation d'un cadre de publicité institutionnelle
- Mise en place d'une assurance maladie au profit de tous les professionnels
- Création d'un observatoire pour les événements sociaux concernant les professionnels
- Mise en place d'un fonds pour faciliter l'accès au financement des banques pour les professionnels en difficultés de trésorerie

III. REALISATIONS 2020

En sa qualité de Président de la Commission Protection et solidarité et membre de l'Inter Commission, le Président Alain GUILLEMAIN participe aux réunions conjointes Commission Accroissement des Ressources des Professionnels / Inter commission dans le cadre du visa des états financiers.

- Réactivation de l'assurance retraite complémentaire au profit des professionnels libéraux
- Mise en place d'un projet de logement pour les confrères collaborateurs et le personnel de l'Ordre
- Mise en place d'une assistance juridique des membres

**REFORME
DES TEXTES**



MEMBRES

*AKOSSAY Koffi, ASSAMOI Thomas, BONI Franck Micaël, COULIBALY Fatogoma
COULIBALY Moustapha, DRAME Hady, BODOA KAGUEMBEGA, KONE Drissa
N'GUESSAN Yao Yann Eric, N'GUESSAN Yao Marcel, OUATTARA Abou-Bakar
SANOGO Sarata, SIAKA François, YAO Koffi Joseph, YAO Koffi Noël, ZUNON Marcellin*



TIEMELE-YAO DJUÉ
Président

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

La Commission Réforme des Textes a pour objectif de poursuivre et de finaliser les travaux entamés relativement à l'élaboration du projet de loi de la réforme des textes de l'Ordre.

II. PLAN D' ACTIONS 2020

Plusieurs actions ont été prévues pour l'année 2020, à savoir :

- Répression de l'exercice illégal des membres de la profession d'expertise comptable, de commissariat aux comptes
- Mise en place du barème des honoraires des missions du CAC
- Finalisation de la réforme des textes entreprise depuis 2013
- Création de nouvelles commissions conventionnelles et adhoc pour traiter des actions spécifiques
- Réforme des Centres de Gestion Agréés pour étendre les activités des experts-comptables
- Transmission du projet de texte à l'ensemble de la Profession à l'Assemblée Générale Annuelle 2020
- Rédaction de la version finale avec exposé des motifs par un conseil juridique

III. REALISATIONS 2020

- Transmission du projet de texte à l'ensemble de la Profession

La Commission a transmis la version finale au Conseil de l'Ordre, pour appropriation.

Ensuite, le Conseil a largement diffusé ledit texte de loi à l'ensemble des membres de la profession afin de formuler leurs observations. Les observations formulées sont contenues dans une matrice pour examen au cours d'une prochaine Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet.

IV. PERSPECTIVES 2021

La commission entend :

- Organiser une Assemblée Générale spéciale pour l'approbation du projet de loi de réforme de la profession
- Faire rédiger la version finale dudit projet avec un exposé des motifs par le conseil juridique de l'Ordre
- Faire adopter par les autorités le nouveau projet de loi de réforme de la profession

ACCROISSEMENT DES RESSOURCES DES PROFESSIONNELS



Bodoa KAGUEMBEGA
Président



MEMBRES

ADOH Golé Mathieu, ASSAMOI Thomas Niamké, BONI Franck Micaël, COULIBALY Issouata
COULIBALY Kazana Patrice, DRAME Hady, GUIPIE Noël, KONE Drissa
KOUAME Marcel, NAGALO Ludovic, OUATTARA Abou-Bakar, SANOGO Adja Sarata, SIAKA François
SOUMAHORO Sanné, TIEMELE Darius, YAO Abissa épse OHOU

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

La commission Accroissement des Ressources des professionnels a été créée dans le but d'accroître les ressources des professionnels en développant leurs activités et leurs revenus tout en leur proposant des stratégies et solutions pour améliorer et accroître leur chiffre d'affaires.

Les missions de la commission se présente comme suit :

1) Extension et élargissement des missions réservées à la profession

II. PLAN D' ACTIONS 2020

Pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés, la commission s'est engagée à mener les actions suivantes :

- Accélérer la réforme des CGA par la généralisation des avantages fiscaux aux cabinets d'experts-comptables
- Renforcer les missions auprès des EIP-collectivités et régler les barèmes des missions des commissariats aux comptes
- Réprimer l'exercice illégal de la profession par l'authentification électronique de la plateforme de l'Ordre et l'institution d'une carte professionnelle des membres de l'Ordre

2) Commissariats aux comptes

3) Réformes des Centres de Gestion Agréés (CGA) pour étendre les activités d'expertise comptable

4) Mise en place de barème des honoraires des missions de CAC

5) Renforcement du dispositif du visa

- Renforcer le levier des ressources du visa des états financiers par la fiabilisation du fichier d'adressages des contribuables et l'authentification des experts-comptables via la plateforme de digitalisation de l'Ordre

- Créer la Plateforme de l'Ordre des experts-comptables en vue d'une maîtrise et d'un contrôle des déclarations d'activités des membres

- Sensibiliser davantage les contribuables

- Reprendre les campagnes de sensibilisation tripartite (DGI-ORDRE-FAITIERS et CONTRIBUABLES) en intensifiant les actions de communication

- Permettre aux experts-comptables de jouer pleinement leur rôle de mandataire en tant qu'expert-comptable seul professionnel habilité à viser les états financiers et à apposer un sticker
- Consolider et diversifier les partenariats avec les institutions et les faitières (FIPME, FENACCI)
- Proposer des mesures fiscales pour l'allègement de l'annexe fiscale 2021

III. PLAN D' ACTIONS 2020

Aux cours de cette année, la commission a réalisé les actions ci-dessous :

1/ Propositions à la Direction Générale des Impôts d'une matrice en vue de faciliter un dépôt exhaustif des états financiers.

	PROBLÈMES	RISQUES	PROPOSITION DE SOLUTIONS
ASPECTS STRUCTURELS	1- L'arrêté sur le visa des états financiers autorise uniquement les dépôts des états financiers qui bénéficient du quitus des experts-comptables contrairement à la mission de commissariat aux comptes qui n'exige qu'une attestation d'exécution de la mission de commissariat aux comptes (indépendamment de la qualité des comptes)	Non exhaustivité des états financiers produits par les contribuables	Réviser l'arrêté sur le visa des états financiers en exigeant une attestation d'exécution de la mission de visa accompagné d'un rapport de mission de l'expert-comptable à l'instar de l'attestation d'exécution de la mission de commissariat aux comptes assorti d'un rapport général d'audit.
	2- Existence sur la plateforme télé liasse d'un onglet CGA	L'onglet laisse percevoir qu'un CGA peut déposer les états financiers sans le visa d'un Expert-Comptable	Supprimer l'onglet CGA afin de maintenir qu'un seul onglet de validation qui doit être opérée par l'expert-comptable, qui est le seul professionnel habilité à viser les états financiers et à apposer un sticker.
	3- Réticence des contribuables pour e-impôts du fait de la hantise des méthodes coercitives de la direction générale des impôts (exposition aux contrôles intempestifs)	Non exhaustivité des états financiers produits par les contribuables	Sensibiliser davantage les contribuables Dissocier le paiement des impôts et la télédéclaration
	4- Absence d'adresses précises des contribuables (contacts téléphoniques et géographiques) sur les fichiers de la DGI transmis à l'OECC CI dans le cadre de l'opération de répartition des dossiers entre les experts-comptables en vue d'accélérer les dépôts d'états financiers visés)	Difficulté d'accès aux contribuables non suivis par un expert-comptable. Non exhaustivité des dépôts des états financiers produits par les contribuables	Implication des services de base de la DGI pour l'obtention d'informations fiables et exhaustives Mise à jour régulière des fichiers contribuables par la DGI
	5- Lenteur dans la transmission des fichiers des contribuables	Non-respect des délais de dépôts fixés Difficultés pour l'Ordre des experts-comptables de procéder à une répartition permettant de donner l'alerte sur les contribuables non suivis par un expert-comptable.	Production de la Plateforme de l'Ordre des experts-comptables en vue d'une maîtrise et d'un contrôle des déclarations d'activités des membres.
	6- Manque d'information des contribuables sur le visa	Sous-utilisation de la plateforme Télé-Liasse Non exhaustivité des dépôts des états financiers produits par les contribuables Minimisation de l'assiette fiscale	Reprendre les campagnes de sensibilisation tripartite (DGI-ORDRE-FAITIERS et CONTRIBUABLES) Intensifier les actions de communication

ASPECTS ORGANISATIONNELS	7- Non-obtention par tous les contribuables de leurs codes d'accès	Non exhaustivité des dépôts des états financiers produits par les contribuables	Faciliter la remise des codes aux contribuables
	8- Tracasseries subies par certains contribuables pour l'obtention de leur code d'accès à e-impôts	Non-respect des dates limites de dépôts fixes Minimisation de l'assiette fiscale	Permettre aux experts-comptables de jouer pleinement leur rôle de mandataire
	9- Difficultés de manipulations de la plateforme	Sous-utilisation de la plateforme Non exhaustivité des dépôts des états financiers produits par les contribuables	Rendre les formations plus pédagogiques pour les contribuables et les agents de la DGI
ASPECTS TECHNIQUES	10- Configuration de la fiche signalétique du contribuable sur télé-linge différente de la présentation par le SYSCOHADA	Difficultés de la génération du fichier XML	Amélioration de la présentation
	11- Difficultés de déblocage sur le processus d'impôt du fichier XML jusqu'au chargement	Lourdeur de la plateforme Perte de temps de saisie	Rendre ces applications plus faciles et plus conviviales
	12- Anomalies relevées dans le contrôle de cohérence du système télé-linge (facteur bloquant ou facteur minimum)	Transmission d'états financiers erronés	Corriger la qualification des erreurs en rendant bloquant les inégalités de soldes.
ASPECTS ADMINISTRATIFS ET DIVERS	13- Non-obtention à ce jour du solde du fichier adresses 2018 et le fichier exhaustif 2019	Non-respect des dates du 31/07/2020 pour les états financiers 2018	Report des échéances pour 2018 au 30/09/2020
	14- Non-obtention du fichier exhaustif et actualisé de la campagne 2019	Non-respect des dates du 31/07/2020 pour les états financiers 2019	Report des échéances pour 2019 au 31/12/2020
	15- Problèmes d'activation de la liasse des états financiers	Informations non conformes et irrégulières	Réactiver le comité paritaire DGI-OEC et CNC pour veiller à la mise à jour continue de la liasse comptable et fiscale
BENCHMARK DES BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES: CAS DE LA FRANCE	16- La convivialité de la plateforme Télé-Liasse, 17- L'interconnexion des plateformes Télé-Liasse de la Direction Générale des Impôts et du Conseil des Ordres des experts-comptables en France, 18- La franche collaboration entre la Direction Générale des Impôts et les experts-comptables, ont permis à la France de disposer d'un fichier de près de 3 500 000 contribuables grâce à la création des accès clients par les experts-comptables.		

2/ Bilan de la deuxième campagne de la répartition des dossiers de visa 2018 et perspectives

A- Problèmes identifiés

- Le problème d'adressages de la liste des contribuables transmise par la Direction Générale des Impôts
- L'absence de déclaration exhaustive des dossiers permanents des confrères
- La non implication des experts-comptables dans les Centres de Gestion Agréés (CGA)

B- Statistiques

L'Ordre a reçu le fichier des contribuables de l'exercice 2018 comprenant 64 881 contribuables.

Après retraitement, 9 doublons ont été identifiés et extraits dudit fichier ce qui correspond à : **64 881 - 9 = 64 872.**

- L'accroissement du nombre des illégaux
- Le non-respect des obligations de l'expert-comptable par certains confrères conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la profession, notamment le non-respect du barème des honoraires en vigueur et des diligences professionnelles.
- 18 606 contribuables du fichier clients de l'Ordre ont été retrouvés dans le fichier reçu ;
- 948 contribuables retrouvés dans le fichier mais ne comportent pas de numéros de compte contribuables ;
- 5 728 contribuables existent dans le fichier de l'Ordre et non dans celui de la Direction Générale des Impôts.

Après de laborieux traitements des données qui ont été transmises par la Direction Générale des Impôts et la prise en compte des dernières déclarations des membres de l'Ordre, on a enfin pu aboutir à la distribution d'une première liste de contribuables.

Ces traitements avaient consisté dans un temps à extraire de la base de données tous les doublons et procéder à des ajustements qui ont permis d'obtenir une liste de 10 882 contribuables.

Ensuite, avec l'appui du Président de l'Ordre, un autre fichier a été conçu préalablement avec cette liste et communiqué aux confrères pour leur permettre de procéder à une dernière vérification et d'extraire leurs clients de la base de données.

Après cette phase de vérification, 1 590 clients ont été identifiés et extraits ; ce qui a donné un total de 9 292 contribuables répartis entre les 164 experts-comptables (qui ont accepté de participer au processus de répartition) sur 198. Chaque expert-comptable a reçu en moyenne 56 dossiers à la date du 28 juillet 2020.

- C- Dispositions pratiques (réception du fichier 2019 ; déclaration des dossiers 2019 et rencontre avec la Direction Générale des Impôts)

L'objectif de la présente campagne 2018 était de continuer à réduire au maximum les écueils concernant la profession afin de maintenir la qualité de la collaboration qui existe entre l'Ordre des Experts-Comptables et la Direction Générale des Impôts.

Dans l'attente de clôturer la campagne 2018 dont l'échéance était prévue pour le 31 octobre 2020, la Direction Générale des Impôts a mis à nouveau à la disposition de l'Ordre depuis le 14 septembre le fichier 2019 qui contient 58 709 contribuables.

Vu la proximité des échéances (2020), le Conseil de l'Ordre a débuté la préparation de la troisième campagne de répartition du solde des contribuables non suivis par un expert-comptable inscrit au Tableau.

4/ Apposition des stickers sur les états financiers

Au titre de l'année 2020, pour le dépôt des états financiers 2019, le comité en charge des stickers piloté par le confrère ASSAMOI Thomas Niamké a enregistré à la date du 31 décembre 2020, 39 093 stickers produits afin de répondre de façon satisfaisante aux besoins exprimés par les professionnels.

Par ailleurs, après la date du 31 décembre 2020, 1 799 stickers ont également été confectionnés au titre de l'année 2020.

Dans le cadre de la poursuite de la régularisation du dépôt des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018, 1 955 ont aussi été produits.

Ensuite, le 5 octobre 2020, le Conseil a adressé un mémo à l'ensemble des membres pour les inviter à déclarer leurs contribuables existants dans leur portefeuille clients depuis 2019 à ce jour, tant en expertise comptable qu'en commissariat aux comptes et les extraire de la base de données.

Afin d'assurer une réponse rapide des membres de l'Ordre relativement à la transmission des déclarations d'activités 2019, la commission a subordonné obligatoirement le traitement des commandes de stickers de chaque membre, à la production de sa déclaration d'activités 2019.

- En outre, en vue de mériter la confiance placée en l'Ordre par les pouvoirs publics, cette troisième campagne devra permettre à la profession d'améliorer son image en tant que tiers de confiance.

3/ Prorogation des dates limites de dépôt des états financiers des exercices clos au 31 décembre 2018 et 2019

Compte tenu des difficultés du mode opératoire de la nouvelle plateforme de dépôt de la Direction Générale des Impôts (télé-linge) et de son utilisation, le Conseil de l'Ordre a entrepris des démarches auprès de l'administration fiscale pour négocier de nouvelles modalités pour un report de la date de dépôt des états financiers.

A cet effet, la date limite pour le dépôt des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 via la plateforme (télé-linge), initialement fixée au 31 juillet 2020 a été reportée à titre exceptionnel, au samedi 31 octobre 2020, délai de rigueur.

En ce qui concerne les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, la date limite pour le dépôt en ligne, fixée en principe au mercredi 30 septembre 2020 a été également reportée dans un premier au 30 novembre 2020, délai de rigueur puis au 31 décembre 2020.

45 stickers ont été confectionnés pour la régularisation au titre de l'exercice 2017.

A ce jour, le Comité chargé de la gestion des stickers a enregistré au total 42 892 stickers confectionnés au cours de l'année 2020.

En rappel, les coûts des stickers n'ont pas changé et les demandes s'effectuent par lot minimum de 10 stickers par régime d'imposition et identifiés par des couleurs différentes comme suit :

- RNI (ROUGE) : 10 000 FRANCS CFA
- RSI (BLEUE) : 5 000 FRANCS CFA
- IS (NOIRE) : 1 000 FRANCS CFA

5/ Recommandations sur les impacts du COVID

Les membres de la commission ont fait part de leur inquiétude dans les critères de soumission aux appels de fonds COVID-19, notamment sur la confusion entre les compétences des experts-comptables et celles des dirigeants de Centres de Gestion Agréés (CGA), non membres de l'Ordre.

La commission entend s'impliquer dans la question du COVID-19 et faire des précisions sur cette ambiguïté

IV. PERSPECTIVES 2021

- Extension et élargissement des missions réservées à la profession
- Commissariats aux comptes ou administration des entités publiques et para publiques
- Extension du champ d'application des missions de CAC aux collectivités territoriales, coopératives agricoles, sociétés civiles, immobilières, associations, fondations et partis politiques bénéficiant des subventions de l'Etat.
- Appui-Conseils et contrôle des collectivités territoriales
- Accroissement du nombre d'inscrits avec intégration des experts-comptables et comptables salariés d'entités.
- Accompagner la dématérialisation des processus utilisés par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles partenaires

persistante dans les conditions de fonctionnement et d'existence légale des Centres de Gestion Agréés.

A cet effet, un comité ad hoc « Urgences COVID » a été mis en place au niveau de l'Ordre en vue de formuler des recommandations pour les présenter aux autorités (Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille d'Etat).

CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'ORDRE




MEMBRES
 AMADOTE Michel, AKOSSAY Koffi, BLEU-LAINE Gilbert
 KONE Drissa, SIAKA François, VOZY Firmin



I. MISSIONS DE LA COMMISSION

Cette commission a été instituée pour faire accélérer la réalisation du projet de construction du siège de l'Ordre.

II. PLAN D' ACTIONS 2020

Plusieurs actions ont été prévues pour l'année 2020, à savoir :

- 1) Pose de la première pierre
- 2) Recherche de financement bancaire
- 3) Démarrage des travaux de la construction du siège

III. REALISATIONS 2020

1) Pose de la première pierre

Dans le cadre de la construction du siège de l'Ordre, la cérémonie de pose de la 1ère pierre du siège de l'Ordre s'est déroulée le 3 décembre 2020, sur le terrain de l'Ordre situé à la Riviera Golf. Cette cérémonie a été marquée par la présence remarquable du Ministre de l'Economie et des Finances, Adama COULIBALY, parrain de ladite cérémonie, ainsi que de nombreuses institutions partenaires.

Aussi, elle a été l'occasion pour le Cabinet d'Architecture « ARCHITECTURAL » dirigé par M.WADJAS YVES ROMAIN en charge de la construction, de faire une présentation de la maquette.

2) Recherche de financement bancaire

Concernant la recherche de financement :

- Au plan interne, l'Ordre a pu bloquer plus de 150 millions, obtenus des ressources générées par la vente des stickers. Ce montant permettra à l'Ordre de supporter une partie des charges de la construction du siège.
- Au plan externe, l'Assemblée Générale Annuelle 2018 a autorisé le Conseil de l'Ordre à contracter un prêt bancaire. A cet effet, la Commission, en collaboration avec le Conseil de l'Ordre a organisé une rencontre avec une structure bancaire « Mansa Banque » afin d'échanger sur leur accompagnement pour la construction du siège.

Ce prêt sera garanti par la vente des stickers physiques et électroniques.

IV. PERSPECTIVES 2021

- Démarrage des travaux de la construction du siège
- Construction du siège à proprement dite et transfert des activités

AUDIT ET GESTION DES RISQUES



**SANOGO Chérif
Adja Sarata**
Président



MEMBRES

COULIBALY Issouata, KOFFI Amani Hermann, N'GUESSAN Marcel
SOUMAHORO Sanné, AKOUDJOU Alain Yves

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

Le comité Audit et Gestion des Risques présidé par la Consœur SANOGO Chérif Adja Sarata a été mis en place en 2018.

Ce comité est chargé de la supervision de la gestion du risque et du contrôle interne, ainsi qu'à la surveillance de la gestion opérationnelle et financière de l'Ordre des experts comptables de Côte d'Ivoire (OEC-CI).

Ce comité assiste le conseil en évaluant par une approche, ses processus de managements des risques, de contrôle interne et de gouvernance, ainsi qu'en faisant des recommandations pour renforcer leur efficacité.

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques remplit sa mission en veillant notamment :

- à l'existence d'une gestion des risques;
- à l'efficacité du système de contrôle interne;
- au respect des lois, des règlements et de la politique interne ;
- à la qualité de l'information financière et opérationnelle;
- à la sauvegarde et la protection du patrimoine

Ses attributions sont contenues dans une charte et se présente sur deux volets :

- Un volet Audit
- Un volet Gestion des Risques

A. Volet audit

Le comité est chargé de :

- ♦ Veiller à l'intégrité des états financiers et en recommander l'approbation au Conseil puis à l'Assemblée Générale ;
- ♦ Analyser le processus budgétaire et le budget annuel proposé par le Conseil ;
- ♦ Veiller au respect par le Conseil des dispositions législatives et réglementaires afférentes aux états financiers de l'Ordre ;
- ♦ S'assurer que les contrôles internes sont adéquats, suffisants et qu'ils sont respectés ;
- ♦ Examiner la liste des dépenses et la liste des entrées de fonds de l'ordre et faire des recommandations le cas échéant ;

B. Volet gestion des risques

- ♦ Repérer tous les risques financiers importants et tout autre risque pouvant affecter le fonctionnement de l'Ordre, dans l'immédiat et le futur, et faire des recommandations, le cas échéant ;
- ♦ Examiner et prévoir toute situation ou action qui serait susceptible d'entraîner la perte ou la dévalorisation de la réputation de l'Ordre ou de ses membres et faire des recommandations, le cas échéant ;

II. PLAN D' ACTIONS 2020

- Finalisation de la mise à jour de l'organigramme de l'Ordre
- Finalisation de la mise à jour du manuel de procédure administrative et financière
- Analyse et finalisation des états financiers 2019

III. REALISATIONS 2020

- Finalisation de la mise à jour du manuel de procédure administrative et financière
- Revue des comptes 2019
- Analyse et finalisation des états financiers 2019

♦ Réviser annuellement la politique de placement de fonds de l'Ordre, s'assurer de son respect et faire des recommandations, le cas échéant ;

♦ Examiner les couvertures d'assurance de l'Ordre, de ses membres et de son personnel et faire des recommandations, le cas échéant.

• Revue des comptes 2019

• Analyse du budget 2020 de l'Ordre

• Analyse des rapports des financiers du Conseil et des censeurs pour l'exercice 2019

IV. PERSPECTIVES 2021

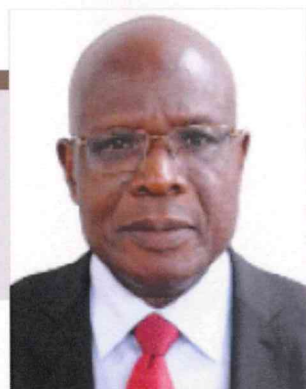
• Revue des comptes 2020

• Analyse et finalisation des états financiers 2020

• Analyse du budget 2021 de l'Ordre

• Analyse des rapports des financiers du Conseil et des censeurs pour l'exercice 2020

↑ ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES PROFESSIONNELS



**KADJO Anéyé
Jean-Baptiste**
Président



MEMBRES

*N'DABIAN Kroah Bilé, EKRIFFOU Kouakou Bernard, GUIPIE Sylvestre
DAMOIS Patrice, KOFFI Morou, KOUADIO Aduéni Alain, KOUADIO Kangah Athanase,
YAO Kouadio Jean*

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

La commission Accompagnement et Suivi des Professionnels a été créée dans le but de travailler à l'attractivité de la profession, suivre et accompagner les professionnels pour le rayonnement et la notoriété de la profession.

Cette mission passe par les actions suivantes :

- Susciter des vocations au sein des étudiants des grandes écoles et des jeunes professionnels
- Accompagner les étudiants en comptabilité
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- Opérationnaliser les accords de partenariats bancaires pour le financement de l'installation des jeunes diplômés

II. PLAN D' ACTIONS 2020

- Etablissement de la carte professionnelle numérique des membres
- Accroissement du nombre d'inscrits avec intégration des experts-comptables et comptables salariés d'entités
- Intégration, tutorat et coaching des jeunes diplômés

- Promouvoir le rôle de l'expert-comptable à travers des cadres d'échanges avec les organisations professionnelles et universitaires (Collectif National des Centres de Gestion Agréées, associations estudiantines)

- Faire des propositions au Conseil de l'Ordre d'idées et d'activités susceptibles de contribuer au rayonnement collectif et (ou) individuel des membres de l'Ordre :

- ◆ Promouvoir la diversification du cadre de convivialité à travers les matinales et les sorties détente professionnelles
- ◆ Dynamiser la caisse de solidarité et d'assistance aux membres
- ◆ Instituer des forums professionnels annuels (colloque, dîner gala et décoration des membres)

- Attribution de premier mandat de CAC soit en cotraitance ou suppléance

- Création d'une bourse de la sous-traitance et de la co-traitance entre les confrères

- Partage et rotation sur les missions d'établissement publics ou à participation financière de l'Etat

- Négociation avec les banques un accord de financement pour l'installation des jeunes

III. REALISATIONS 2020

- Encadrement des étudiants en comptabilité, avec notamment le suivi de la bourse offerte aux stagiaires par nos confrères nigériens. Ceux-ci offrent chaque année un séjour de douze mois à deux stagiaires ivoiriens.
- Assistance à une trentaine de stagiaires en fin d'étude pour la validation de leurs diplômes
- En matière d'étiquette, la commission a approché trois stylistes nationaux en vue de la création de tenues de cérémonies. Des échantillons de tenues seront présentés

IV. PERSPECTIVES 2021

Les actions non réalisées en 2020 ont été reconduites en 2021

- Etablissement de la carte professionnelle numérique des membres
- Accroissement du nombre d'inscrits avec intégration des EC et Comptables salariés d'entités
- Intégration, tutorat et coaching des jeunes diplômés

au cours de l'année 2021

- Préparation d'un projet d'accord de partenariat en vue de permettre à chaque membre de l'Ordre de disposer d'une banque de consultants spécialisés dans les domaines les plus divers avec une société gestionnaire de seniors particulièrement compétents

- Attribution de premier mandat de CAC soit en cotraitance ou suppléance

- Création d'une bourse de la sous-traitance et de la cotraitance entre les confrères

- Partage et rotation sur les missions d'établissement publics ou à participation financière de l'Etat

- Négociation avec les banques un accord de financement pour l'installation des jeunes

ETUDES ↑ TECHNIQUES



ZUNON Marcellin
Président



MEMBRES

Arielle-Inès SERI épouse Bamba, AKOUDJOU Alain Yves, Bodoa KAGUEMBEGA, COULIBALY Vabé FOFANA Youssouf, NANGBO Frank Corneille, N'GUESSAN Kamnan Didier, N'GUESSAN Yann Eric LATH Amari Ambroise, KONE Drissa, OUATTARA Ziémo, SIAKA François TATY Hippolyte Landry, WABI Marc Vincens, YAO-YAO Georges-Armand, YAO Koffi Joseph, YAO Koffi Noël

I. MISSIONS DE LA COMMISSION

La Commission Etudes Techniques a en charge les missions suivantes :

- Renforcer le dispositif de délivrance du visa des états financiers
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des membres (à travers des formations financées sur les subventions de la Banque Mondiale)
- Mettre en ligne des outils documentaires pour la facilitation de l'exercice de la profession (lettre de mission, modèles de rapport, modèle de ...)
- Réviser des textes organiques
- Participer aux congrès, forums, sommets et tables rondes

II. PLAN D' ACTIONS 2020

Dans le cadre de ses activités, la Commission Etudes Techniques a prévu plusieurs actions, à savoir :

- Organiser une rencontre avec la Commission Bancaire, le CREPMF, la DGPE, la CRCA
- Examiner le projet de réforme des textes organiques de l'Ordre avant son adoption par l'Assemblée Générale
- Faire des recommandations sur le Plan Comptable Bancaire

- Partager et noter les missions d'établissements publics ou financière de l'Etat
- Favoriser une coopération plus intégrée et systématique entre la DGI et l'Ordre
- Favoriser une coopération entre le Tribunal de Commerce et l'Ordre en matière de gestion, expertise judiciaire, comptable et financière; de procédures collectives et de participation à l'amélioration du climat des affaires
- Favoriser et renforcer l'appui des membres aux entités publiques nationales (IGE, cour des comptes, DGPE) qui dans l'exercice de leurs prérogatives recourent aux travaux des professionnels

- Faire la réédition de la formation sur les nouveaux exemples de rapports de Commissariat Aux Comptes et d'Audit
- Mettre à la disposition de l'Ordre des articles techniques produits par les cabinets pour leur insertion sur le site de l'Ordre
- Organiser une formation en collaboration avec la Commission Formation Professionnelle Continue sur les guides d'application des normes pour permettre aux cabinets locaux de se l'approprier

III. REALISATIONS 2020

- Recommandation relative aux impacts du COVID-19 sur l'opinion du Commissaire aux Comptes portant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Suite à l'avènement du COVID-19 en Côte d'Ivoire et la baisse significative des activités des clients des membres de l'Ordre, la Commission Etudes Techniques a effectué

IV. PERSPECTIVES 2021

Dans le cadre des perspectives, la commission entend :


- Organiser une rencontre avec la Commission Bancaire, le CREPMF, la DGPE, la CRCA
- Examiner le projet de réforme des textes organiques de l'Ordre avant son adoption par l'Assemblée Générale
- Faire des recommandations sur le Plan Comptable Bancaire

des recommandations sur l'opinion du Commissaire aux Comptes portant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en vue d'un traitement diligent de ces préoccupations.

Pour ce faire, elle a organisé plusieurs réunions par visioconférence.

- Faire la réédition de la formation sur les nouveaux exemples de rapports de Commissariat Aux Comptes et d'Audit
- Mettre à la disposition de l'Ordre des articles techniques produits par les cabinets pour leur insertion sur le site de l'Ordre
- Organiser une formation en collaboration avec la Commission Formation Professionnelle Continue sur les guides d'application des normes pour permettre aux cabinets locaux de se l'approprier

SMO
IFAC

MEMBRES

Bodoa KAGUEMBEGA, KONE Drissa, GAYSSANT Gbei André
RUELLE Jean-Luc, TIEMELE-YAO Djué, YAO Koffi Joseph
ZORO-BI Marie-France, ZUNON Marcellin



I. MISSIONS DE LA COMMISSION

La Commission a pour mission de travailler sur la mise à jour des sept SMO dans le but de maintenir l'Ordre à l'IFAC. A cet effet, des plans d'action sont élaborés par des membres et associés pour traiter les questions des politiques identifiées au travers leurs réponses aux Questionnaires de conformités d'auto-évaluation de

II. PLAN D'ACTIONS 2020

La Commission a établi un plan d'action 2019-2021 sur la base des dispositions issues de l'UEMOA et de l'OHADA et validé par l'IFAC, à savoir :

- Promouvoir l'ouverture du tableau de l'Ordre
- Poursuivre le renforcement des capacités des membres
- S'assurer du respect des heures de formation continue
- Encourager la convergence de la comptabilité de l'Etat vers les normes IPSAS

III. REALISATIONS 2020

Au cours de l'année 2020, la Commission a procédé à la transmission du plan d'action 2019-2021 à l'IFAC pour validation.

l'IFAC. Ils font partie d'un processus continu au sein du Programme de conformité des organismes membres de l'IFAC, pour soutenir le développement continu et l'amélioration de la profession comptable dans le monde entier.

- Mettre en œuvre le contrôle qualité au sein des cabinets
- Renforcer le contrôle de l'exercice de la profession
- Elargir le marché de la profession
- Accroître les ressources financières de l'Ordre
- Créer un Centre de formation et d'appui conseils
- Renforcer la visibilité de la profession par la construction du siège de l'Ordre

IV. PERSPECTIVES 2021

- Exécution du plan d'action 2021-2023

COMITES AD HOC



PARITAIRE OEC-CI/DGI



MEMBRES TITULAIRES

Bodoa KAGUEMBEGA,
COULIBALY Kazana Patrice,
BONI Franck Micaël,
COMPAORE Paul Ismaël,
LOBOGNON Gola Roger.



MEMBRES SUPPLÉANTS

OUEDRAOGO Alima, COULIBALY Issouata
ZORO-BI Marie-France, ASSAMOI Thomas Niamké
KONDRO Oura

Le comité paritaire OEC-CI/DGI a été réactivé à l'initiative du Directeur Général des Impôts et du Président de l'Ordre afin de renforcer la qualité des relations entre nos deux institutions

Au cours de cette année, ce comité a mené les actions suivantes :

- Contribution à l'amélioration du test de fonctionnalités de l'application du dépôt en ligne des états financiers télé liasse

- Echanges pour la signature de la charte du fonctionnement du comité

- Travaux pour l'interconnexion de l'Ordre à celle de la DGI

- Contribution au report des dates de dépôt des états financiers

SPECIAL CHARGE DE LA GESTION DE LA PLATE FORME



SORO SOULEYMANE
Membre de l'Ordre
et Président du Comité

Ce comité est composé de :

Mesdames :

SANOGO Sarata
Représentant le Conseil de l'Ordre

OUATTARA Gniré Aïssata
Membre de l'Ordre

Messieurs :

RUELLE JEAN-LUC
Membre de l'Ordre

COMPAORE Paul Ismaël
Représentant la Commission Transition Numérique

KONDRO Oura
Représentant la Commission Transition Numérique

Suite à l'élaboration du cahier de charges pour la sélection d'un prestataire chargé de la conception de la plateforme de l'Ordre supervisée par le confrère COULIBALY Kazana Patrice, 1er Vice-président de l'Ordre, un Comité spécial a été constitué par le Président de l'Ordre en vue d'organiser les modalités pratiques de ce processus.

A ce jour, ce Comité a démarré ses activités par la validation du cahier de charges qui a été transmis, pour compléments d'informations, à la commission Transition Numérique.

↑ COVID 19

RUELLE JEAN-LUC
Membre de l'Ordre
et Président du Comité

Ce comité est composé de :

Madame :

ZORO-BI Marie-France

Messieurs :

**COULIBALY KAZANA PATRICE
BODOA KAGUEMBEGA
ZUNON MARCELLIN
BONI FRANCK MICAËL
YAO KOFFI NOËL
YAO KOFFI JOSEPH
DRAME HADY
LOBOGNON GOLA ROGER**

Ce comité a été créé en vue de formuler des recommandations aux autorités pour réduire les impacts du COVID-19 sur l'économie nationale au plan social, financier et comptable.

Ce comité est présidé par le confrère RUELLE Jean-Luc. A l'issue de ses travaux, le comité a produit une matrice de recommandations aux autorités.

MATRICE D' ACTIONS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE CÔTE D'IVOIRE RELATIVEMENT A LA GESTION DES CONSEQUENCES DE LA COVID 19

RECOMMANDATIONS OEC CI POUR LIMITER LES IMPACTS DE LA PANDEMIE COVID 19	PRESENTATION DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE, SOCIAL DU PREMIER MINISTRE	ACTIONS DE L'OEC CI
ACTIONS JUDICIAIRES ET JURIDIQUES À ORIENTER VERS LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE		
1. Suspension provisoire des décisions judiciaires en cours relatives à des entreprises en difficulté ou qui pourraient accroître les difficultés de certaines d'entre elles ;		L'OEC CI se propose de rencontrer les Présidents du Tribunal de Commerce et de la Cour d'Appel du Commerce afin de les sensibiliser sur le respect des délais prévus par les procédures collectives
2. Célérité dans le traitement des requêtes aux fins de d'ouverture de procédure de règlement préventif au profit des entreprises en grande difficulté avec des conditions plus souples ;		
3. Création d'une cellule de réflexion composée d'organisations professionnelles des entreprises, des PME, des professions libérales, des organismes à but non lucratif, des banques et assurances pour négocier un moratoire pour les paiements de certaines obligations (au plan fiscal et social) ;		L'OEC CI adhère à l'idée de la création d'une Plateforme du Secteur Privé face à la Pandémie du COVID 19 proposée par la CGECI au côté du Comité de Veille, présidé par le Vice-Président de la République. En tant qu'éclairer des questions économiques, financières, fiscales et sociales, l'OEC CI est disponible pour faire partie du Comité de Pilotage (veille stratégique) et du Comité Opérationnel de Suivi aux côtés des organisations patronales du secteur privé et des chambres consulaires.
4. Examen avec l'ASA-CI et les membres du Barreau de Côte d'Ivoire de la problématique du cas de force majeure (au regard des polices d'assurance et de la poursuite des contrats d'une manière générale) avec un accompagnement des experts-comptables.		L'OEC CI se propose de rencontrer l'ASA CI et le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RECOMMANDATIONS OEC CI POUR LIMITER LES IMPACTS DE LA PANDEMIE COVID 19	PRESENTATION DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE, SOCIAL DU PREMIER MINISTRE	ACTIONS DE L'OEC CI
ACTIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2019 VERS LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET LE SECRETARIAT PERMANENT DE L'OHADA		
La Côte d'Ivoire, en coordination avec les 16 autres pays membres de l'OHADA devra saisir le Secrétariat Permanent à l'effet des dispositions juridiques à prendre pour aménager à titre exceptionnel les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE :		
<p>1.</p> <p>Simplification et adaptation des conditions dans lesquelles les organes dirigeants collégiaux des personnes morales de droit privé et autres entités se réunissent et délibèrent. Par exemple, suspendre pour 2020 l'obligation de la présence d'au moins un tiers des membres des conseils d'administration appelés à arrêter les états financiers annuels de synthèse de 2019 ;</p>		L'OEC CI se propose de rencontrer le Président de la Commission Nationale de l'OHADA (Section de la Côte d'Ivoire), le Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, et le Secrétariat Permanent de l'OHADA.
<p>2.</p> <p>Simplification, précision et adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents que les personnes morales de droit privé et autres entités sont tenues de déposer ou de publier, notamment les règles relatives aux délais, ainsi que les règles relatives à l'affectation des bénéfices et à la distribution de dividendes ; par exemple, reporter la date limite d'arrêté et d'approbation des comptes au plus tard le 31 août 2020 et 31 octobre 2020. Ces dispositions ne s'appliqueraient pas aux entités ayant déjà arrêté et/ou approuvé les états financiers 2019 ;</p>		

<p>3.</p> <p>Allègement de la procédure d'alerte prévue par les dispositions des articles 150 et suivants en prévoyant une phase « zéro » consistant pour le commissaire aux comptes à privilégier une communication rapprochée avec les dirigeants lorsqu'il constate tout fait de nature à compromettre la continuité d'exploitation en lien avec le COVID 19. Par ailleurs, ces dispositions peuvent exempter le commissaire aux comptes de lancer la phase « un » de la procédure si lors du conseil d'administration ayant arrêté les comptes, la crise sanitaire a été inscrite à l'ordre du jour et les mesures prises lui paraissent satisfaisantes ;</p>		
<p>4.</p> <p>Harmonisation le traitement comptable des conséquences du COVID 19 dans les états financiers annuels 2019 ;</p>		
ACTIONS AVEC LES BANQUES À ORIENTER VERS LA PRIMATURE ET L'APBEF		
<p>1.</p> <p>Assouplissement des règles de transfert de fonds à l'étranger, afin de ne pas bloquer les importations et maintenir le flux d'affaires ;</p>		L'OEC CI se propose de rencontrer le Directeur National de la BCEAO et le Président de l'APBEF CI.
<p>2.</p> <p>Assouplissement du ratio de solvabilité imposé par la BCEAO aux banques afin de libérer le crédit aux entreprises ;</p>		
<p>3.</p> <p>Constatant la très forte dégradation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises, prévision d'un système permettant avec l'appui des bailleurs (BM, FMI, UE, AFD, FAGACE...) de mettre en place un système garantissant les banques privées afin d'injecter du crédit aux entreprises (PME et grandes entreprises). Cette opération pourrait se faire avec l'appui de l'OEC CI dont les membres pourraient valider les plans de trésorerie présentés aux banques ;</p>	<p>Plusieurs mesures ont été prises :</p> <p>la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé pour un montant de 250 milliards de FCFA, prenant en compte le renforcement du soutien aux PME pour au moins 100 milliards de FCFA et la mise en place de fonds de garantie, afin d'avoir un effet de levier sur l'accès au crédit ;</p>	

	<p>le soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ;</p> <p>le soutien à la production vivrière, maraîchère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants ;</p>	<p>Le Conseil de l'Ordre est disponible pour faire partie du Comité de Pilotage (veille stratégique) et du Comité Opérationnel de Suivi aux côtés des organisations patronales du secteur privé et des chambres consulaires.</p> <p>En outre, ses membres, Experts-Comptables, qui sont inscrits en qualité d'experts indépendants, en leur qualité de « tiers de confiance » pourraient attester toutes les informations communiquées au Fonds de Soutien au Secteur Privé en vue d'obtenir des financements.</p>
<p>4. Mise en place d'un système permettant de soutenir financièrement les très petites entreprises (TPE), les micro-entrepreneurs, les indépendants et professions libérales, les entités du secteur informel régulièrement identifiées sous le contrôle, la surveillance et le conseil des experts-comptables ;</p>	<p>La mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises de secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement.</p>	<p>Le Conseil de l'Ordre est disponible pour faire partie du Comité de Pilotage (veille stratégique) et du Comité Opérationnel de Suivi aux côtés des organisations patronales du secteur privé et des chambres consulaires.</p> <p>En outre, ses membres, Experts-Comptables, qui sont inscrits en qualité d'experts indépendants, en leur qualité de « tiers de confiance » pourraient attester toutes les informations communiquées au Fonds de Soutien au Secteur Privé en vue d'obtenir des financements.</p>
<p>5. Mise en place d'une plateforme interconnectée aux API des plateformes des différents acteurs économiques.</p>		<p>La Commission Transition Numérique de l'OEC CI conduit les travaux en vue de l'élaboration de sa plateforme. Un Comité Paritaire DGI / OEC CI a déjà été mis en place dans le cadre du déploiement de la TELE-LIASSSE.</p>

<p>ACTIONS FISCALES ET SOCIALES À ORIENTER VERS LA DGI, LE MINISTÈRE DE FINANCES</p>		
<p>1. Suspension de tous les contrôles fiscaux, contentieux fiscaux et voies d'exécution forcée (DGI, Douanes, CNPS) ;</p>	<p>Suspendre les contrôles fiscaux pour une période de trois mois (mise en œuvre par la note n°01155/MPMBPE/DGI/DLCD/SDL/eamd/03-2020 du 02 avril 2020)</p>	<p>Inscrire dans les actions du Comité Paritaire OEC CI/DGI la précision des dispositions prises par le PM dans la perspective de la rédaction des notes de services à venir de la DGI.</p>
<p>2. Reports des délais de déclaration et de paiement des impôts, autres taxes et cotisations sociales (BIC, BNC, CNPS, DISA, ITS, impôt foncier et patente,...) ;</p>	<p>Reporter de trois mois le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et de différer pour une période de trois mois le paiement des taxes et versements assimilés dus à l'Etat ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises</p>	
<p>3. Accélération de la digitalisation de la DGI et de la Direction des Douanes, opérationnalisation de la E-Liasse ;</p>		
<p>Allègements fiscaux et mesures de soutien</p> <p>• BIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déductibilité fiscale des provisions pour risques et charges comptabilisées au titre du COVID 19 ; - Déductibilité fiscale des provisions pour dépréciation des créances clients et autres actifs en lien avec la crise ; - Réduction de 25% des cotisations exigibles des contribuables assujettis à l'impôt synthétique au titre de l'année 2020 ; - Défiscalisation des prêts bancaires et abandons de créances ; <p>o Exclusion de la base de l'impôt sur les bénéfices, des intérêts des prêts consentis par les banques ivoiriennes aux entreprises sinistrées, en vue de faire face aux effets du COVID ;</p> <p>o Exclusion de la base de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, des abandons de créances inscrites en compte courant avant la clôture de l'exercice 2020. L'exonération est accordée sous la condition que le compte courant soit certifié par un commissaire aux comptes ;</p>	<p>Réduire de 25% la patente transport</p>	

<p>- Déductibilité fiscale des dons et libéralités justifiées faits aux entreprises et personnes sinistrées.</p> <p>• Patente et impôt foncier</p> <p>- Suspension du paiement de la taxe sur les véhicules à moteur au titre de l'année 2020 ;</p> <p>- Suspension du paiement de la patente des véhicules de transport au titre de l'exercice 2020</p> <p>- Réduction de moitié du montant de la patente commerciale au titre de l'exercice 2020 ;</p> <p>- Réduction à hauteur de 25%, au moment du règlement, du montant de l'impôt sur le revenu foncier et/ou de l'impôt sur le patrimoine foncier dus au titre de l'année 2020. Suspension du paiement de cet impôt ;</p> <p>- Réduction de 50% les redevances industrielles et taxes aéroportuaires en 2020.</p>	<p>Réduire de 25% la patente transport</p>	
<p>• TVA et TOB</p> <p>- Exonération de TVA sur les acquisitions de biens et services en lien avec les mesures de lutte contre le COVID par voie d'attestation ;</p> <p>- Exonération de TVA et de TOB sur les intérêts de prêts accordés en 2020 par les banques et établissements financiers ainsi que par les entreprises commerciales n'ayant pas la qualité d'établissement financier aux entités sinistrées ;</p> <p>- Exonération de TVA sur les dons consentis aux populations sinistrées sur 2020 ;</p> <p>- Remboursement exceptionnellement sur un très court délai des crédits de TVA.</p> <p>• Impôt sur le revenu des créances (IRC)</p> <p>- Exonération d'IRC sur les intérêts des prêts consentis pendant en 2020 par les banques ainsi que par les sociétés mères lorsque ces prêts visent à financer les mesures de lutte contre le COVID ;</p>	<p>Proroger d'un an des agréments à l'Investissements (CEPICI) en cours en cas de non atteinte des objectifs de rentabilité des entreprises concernées</p>	

<p>- Exonération d'IRC sur les intérêts des prêts consentis pendant en 2020 par les banques ainsi que par les sociétés mères lorsque ces prêts visent à financer les mesures de lutte contre le COVID ;</p> <p>- Exonération d'IRC sur les intérêts des prêts consentis pendant en 2020 par les sociétés mères et les associés lorsque ces prêts visent à financer les mesures de lutte contre le COVID et les entités sinistrées.</p> <p>• CEPICI</p> <p>- Prorogation d'un an des agréments à l'Investissements (CEPICI) en cours en cas de non atteinte des objectifs de rentabilité des entreprises concernées</p> <p>• Transport terrestre de personnes</p> <p>- Exonération de la TVA pendant toute la durée de la suspension du transport terrestre inter urbain de personnes ;</p> <p>- Exonération de l'impôt synthétique sur le transport urbain de personnes.</p> <p>• Hôtellerie, Agences de voyages, Bars, Débits de boissons, Maquis et Sports et loisirs</p> <p>- Réduction du taux de TVA (10%) tel que le permet la Directive UEMOA sur la TVA ;</p> <p>- Amortissement accéléré des immeubles d'exploitation ;</p> <p>- Suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pendant deux mois, mesure éventuellement à renouveler en fonction de la durée de la crise.</p>		<p>Inscrire dans les actions du Comité Paritaire OEC CI/DGI la précision des dispositions prises par le PM dans la perspective de la rédaction des notes de services à venir de la DGI.</p>
--	--	---

MARCHÉS PUBLICS À ORIENTER VERS LE MINISTÈRE DU BUDGET		
1. Accélération du paiement des marchés en cours pour la partie exécutée ;	Continuer, malgré la crise, le paiement de la dette intérieure, notamment aux entreprises des sous-secteurs sinistrés du fait de la crise en privilégiant les factures inférieures à 100 Millions pour atteindre le maximum d'entreprises, en particulier les PME, TPE	Privé, il convient de rappeler au Ministre de l'Economie et des Finances, l'urgence d'une accélération du paiement des marchés publics et insister sur la nécessité d'assouplir les règles d'accès auxdits marchés en sortie de crise, tout en exigeant des informations financières fiables (attestation produite par des experts-comptables).
2. Limitation de l'application des pénalités liées à l'inexécution des marchés en raison des conséquences de la crise ;	Annuler les pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'Etat et ses démembrements durant la période de crise	
3. Renégociation des délais d'exécution ;		
4. Respect des calendriers de paiement des échéances de marchés (notamment avances de démarrage).		
ACTION ACTIONS DROIT DU TRAVAIL À ORIENTER VERS LE MINISTÈRE DU TRAVAIL ET LES ORGANISATIONS PATRONALES		
1. Facilitation du télétravail en privilégiant les réunions virtuelles avec les clients et les collaborateurs, aider les membres et les entreprises en mettant à leur disposition des kits de connexion ;		L'OEC CI formule ses recommandations afin de ne pas compromettre le fonctionnement minimal des entreprises et organisations, tout en respectant les règles de gestion efficace du COVID 19 au plan sanitaire et social.
2. Pour le travail sur le site, aménagement des horaires de travail en journée continue, à aménager selon lieux de résidence des salariés. Trouver des solutions de transport sécurisantes ;		
3. Anticipation de congés pour les collaborateurs non essentiels pendant cette période (coursiers, assistantes, personnel administratif et personnel technique lorsque possible) ;		

4. Facilitation du télétravail en privilégiant les réunions virtuelles avec les clients et les collaborateurs, aider les membres et les entreprises en mettant à leur disposition des kits de connexion ;		L'OEC CI confirme sa disponibilité et ses compétences pour assister l'Etat à mettre en œuvre les décrets d'application relatifs à la déclaration du PM du 31 Mars 2020.
5. Participation de l'état au coût des mesures sociales liées à la crise sanitaire (Crédits d'impôts ou subventions).		
	Exonérer les droits et taxes de porte sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrants dans le cadre de la lutte contre le COVID 19	
	Réaménager en liaison avec les Ports Autonomes d'Abidjan et San Pedro le paiement des frais de magasinage durant la période de la pandémie pour surseoir aux pénalités et suspendre la facturation des surestaries, c'est-à-dire les pénalités dues en cas de dépassement des délais de présence des navires	
	Décaler pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité, d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020	
	Instaurer un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA, en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement des filets sociaux	

RAPPORT FINANCIER

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2020 comparé à celui de 2019 se présente comme suit (en milliers de FCFA) :

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		N° Cpte	PRODUITS	EXERCICES	
		2020	2019			2020	2019
60	Autres achats	19 532	20 399	75	Cotisations	319 560	283 989
61	Transports	7 492	26 832	75	Rentrées sur créances provisionnées		1 500
62 & 63	Services extérieurs	96 822	141 293	75	Produits stickers	187 476	196 987
64	Impôts et taxes	2 856	4 380	75	Produits séminaires de formation		16 150
65	Autres charges	75 655	81 666	75 & 798	Autres produits divers	3 209	393
					Participations fonds de solidarité	3 650	1 776
66	Charges de personnel	118 912	86 041				
67	Services bancaires						
68	Dotations aux Amortissements	6 718	7 167				
69	Dotations aux provisions	17 228	2 665				
TOTAL CHARGES		345 216	370 443	TOTAL PRODRUIT		513 895	500 795
EXCÉDENTS		168 680	130 352				

Sur 2020, on observe un excédent des produits sur les charges de KF.CFA 168 680, contre un excédent des produits sur les charges de KF.CFA 130 352 sur l'exercice précédent.

Cette amélioration de l'excédent de KF.CFA 38 328 provient essentiellement d'une réduction significative des charges (KF.CFA 25 227) et d'une légère augmentation des produits (KF.CFA 13 100).

La légère augmentation des produits constatée sur la période 2020, soit un surplus de KF.CFA 13 100 par rapport à 2019, est essentiellement réalisée sur l'augmentation des cotisations (+35,571 millions de F.CFA) obérée par une diminution de la vente des stickers (- 9,511 millions de F.CFA) et l'absence totale de produits formation sur la période (- 16,150

millions de F.CFA), et dans une moindre mesure par l'augmentation des autres produits (+ 3,179 millions de F.CFA).

Les deux tableaux en pages suivantes mettent en évidence ces variations. Traduites en pourcentage, elles sont les suivantes ;

Diminution des charges : 6,81%
Augmentation des cotisations professionnelles : 13 %
Diminution du produit de la vente des stickers : - 5%
Diminution des produits liés à la formation : - 100%
Augmentation des autres produits : 87%

La diminution des charges provient essentiellement de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 qui a entraîné la suppression de nombreuses manifestations en présentiel. Ces manifestations ont été soit supprimées soit transformées en réunions virtuelles, entraînant du coup des économies sur les frais de voyages et de missions à l'étranger.

L'augmentation des cotisations professionnelles provient de l'augmentation du nombre de professionnels inscrits liée à l'attractivité de la pro-

fession à l'amélioration globale du chiffre d'affaires de plus de 15% des cabinets, membres de l'Ordre.

L'absence de produits liés à la formation provient à la fois de la gratuité des sessions de formation et de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 qui n'a pas permis l'organisation de formations à l'endroit des membres des institutions avec lesquelles l'OECCI est en partenariat

COMPARAISON DES CHARGES D'UN EXERCICE À L'AUTRE

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		Variation (V) (2020-2019)	Taux de variation (V/2019)
		2020	2019		
60	Autres achats	19 532	20 399	- 867	- 4%
61	Transports	7 492	26 832	- 19 340	- 72%
62&63	Services extérieurs	96 822	141 293	- 44 471	- 31%
64	Impôts et taxes	2 856	4 380	- 1 524	- 35%
65	Autres charges	75 655	81 666	- 6 011	- 7%
66	Charges de personnel	118 912	86 041	32 871	38%
68	Dotations aux Amortissements	6 718	7 167	- 449	- 6%
69	Dotations aux provisions	17 228	2 665	14 564	547%
TOTAL		345 216	370 443	- 25 227	- 6,81%

COMPARAISON DES CHARGES D'UN EXERCICE À L'AUTRE

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		Variation (V) (2020-2019)	Taux de variation (V/2019)
		2020	2019		
75	Cotisations	319 560	283 989	35 571	13%
75	Rentrées sur créances provisionnées		1 500	-1 500	-100%
75	Produits stickers	187 476	196 987	-9 511	-5%
75	Produits formation		16 150	-16 150	-100%
75 & 798	Divers	3 209	393	2 816	717%
75	Participations fonds de solidarité	3 650	1 776	1 874	106%
TOTAL		513 895	500 795	13 100	3%

1.1. PRODUITS

Ils comprennent essentiellement :

- les cotisations des membres
- les produits liés à la vente des stickers
- les contributions au fonds de solidarité (décès et autres)
- divers autres produits.

Les pages suivantes nous permettent de voir plus en détail l'évolution de ces produits.

1.1.1. COTISATIONS

Au 31 décembre 2020, les cotisations des membres de l'OECCI par catégorie comparées à celles de 2019, se présentent de la manière suivante : (en milliers de F.CFA) :

COTISANTS	FIXES		PROPORTIONNELLES		Total		Variation (V) (2020-2019)	Taux de variation (V/2019)
	2020	2019	2020	2019	2020	2019		
Sociétés d'Expertise Comptable	35 400	29 100	211 922	186 728	247 322	215 828	31 493	15%
Entreprises individuelles Eperts-Comptables	58 600	55 200	13 638	12 960	72 238	68 160	4 078	6%
TOTAL	94 000	84 300	225 560	199 689	319 560	283 989	35 571	13%

On observe une amélioration du niveau des cotisations de 35 571 KF.CFA. Le nombre d'experts-comptables et de sociétés d'expertise comptable inscrits a augmenté. Il y a eu globalement 36 nouveaux membres inscrits et 5 confrères décédés au cours de l'exercice (Aman Ané, Fitchner Jacques, Konan Kouadio Noël, Konan Kouassi Jacques, Mady Mady), soit une augmentation nette de l'effectif de 31 personnes.

EFFECTIFS	2020	2019	Variation (V= 2020-2019)	Taux de variation (V/2019)
Experts-comptables	201	190	11	6%
Sociétés d'Experts-comptables	117	97	20	21%
TOTAL	318	287	31	11%

1.1.2. COMMENTAIRES SUR LES PRODUITS

Les produits enregistrés au cours des six derniers exercices ont évolué comme suit(en milliers) :

ANNÉE	COTISATIONS	REPRISES DE PROVISIONS	FORMATION	PARTICIPATION CONGRÈS & GALA & PUB	VENTES STICKERS	AUTRES PRODUITS	TOTAL (EN MILLIERS)
2020	319 560		0		187 476	6 860	513 895
2019	283 989		16 150		196 987	3 669	500 795
2018	266 825	18 186	29 130		81 132	6 735	402 008
2017	242 286		43 485	163 557			449 328
2016	233 540	-				59 872	293 412
2015	204 865	11 101	34 193	65 358		14 102	329 619

L'absence de produits liés à la formation provient à la fois de la gratuité des sessions de formation et de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 qui n'a pas permis l'organisation de formations à l'endroit des membres des institutions avec lesquelles l'OECC I est en partenariat.

Les ventes de stickers ont légèrement diminué.

Les autres produits sont composés des éléments suivants :

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS (KF.CFA)	2020	2019	% VARIATION
Participation au fonds de solidarité	3 650	1 776	105,53%
Autres produits divers (régularisation comptes sur exercices antérieurs)	2 164	1 893	14,34%
Reprise sur amortissements (régularisation cumul amortissements comptabilisés/fichier des immobilisations)	1 045	0	100%
	6 860	3 669	86,96%

1.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2020, les charges d'exploitation sont les suivantes : (KF.CFA)

DÉSIGNATION	2020	2019	VARIATION	TAUX DE VARIATION	TAUX DE VARIATION RELATIF
Autres achats (1.2.1)	19 532	20 399	-867	-4,25%	-3,44%
Transports (1.2.2)	7 492	26 832	-19 340	-72,08%	-76,66%
Services extérieurs (1.2.3)	96 822	141 293	-44 471	-31,47%	-176,28%
Impôts et taxes (1.2.4)	2 856	4 380	-1 524	-34,80%	-6,04%
Autres charges (1.2.5)	75 655	81 666	-6 011	-7,36%	-23,83%
Charges de personnel (1.2.6)	118 912	86 041	32 871	38,20%	130,30%
Dotations aux amortissements (1.2.7)	6 718	7 167	-449	-6,26%	-1,78%
Dotations aux provisions (1.2.7)	17 228	2 665	14 564	546,55%	57,73%
	345 216	370 443	-25 227	-6,81%	-100%

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 345,216millions de FCFA contre 370,443millions de FCFA sur l'exercice précédent, soit une diminution des charges de 6,81%.

Les postes les plus touchés par les diminutions sont les ceux du transport et des services extérieurs. La crise sanitaire de la COVID-19 a diminué de manière drastique les déplacements à l'étranger. De même les indemnités liées aux réunions de commissions ont diminué.

Les deux postes qui ont connu une augmentation sont liés aux frais de personnel. Cette croissance résulte de l'augmentation de salaires accordée au personnel. La dotation aux provisions concerne la provision pour départ à la retraite calculée selon le droit du travail.

Dans le détail, les comptes de charges sont analysés comme suit en F.CFA :

1.2.1. Autres achats

DÉSIGNATION	2020	2019	VARIATION	TAUX DE VARIATION
60430000 Produits d'entretien	628 000	0	628 000	100,00%
60480000 Fourniture de confort (1)	3 087 716	4 469 793	-1 382 077	-30,92%
60510000 Fournitures non stockables-eau	148 191	624 039	-475 848	-76,25%
60520000 Fournitures non stockables-électric	3 500 530	3 759 970	-259 440	-6,90%
60530000 Fournitures non stockables-autres	7 000			
60551000 Fournitures de bureau (2)	8 661 045	8 590 100	70 945	0,83%
60552000 Fournitures informatiques (3)	2 350 415	2 113 015	237 400	11,24%
60560000 Petit matériel et outillage (4)	705 000	212 277	492 723	232,11%
60570000 Achat d'études et prestat ^o de sce	444 000	630 000	-186 000	-29,52%
	19 531 897	20 399 194	-867 297	-4,25%

- (1) Réunions des commissions et du conseil de l'Ordre
Le nombre de réunions a diminué du fait de la crise sanitaire.
- (2) Achat de papier, clés USB, confection de carnets de reçus, confection des stickers, ...
- (3) Achat d'encre pour tirage de documents, antivirus...
- (4) Achat de 4 split

Une fuite d'eau qui a été réparée au cours de l'exercice 2019 explique la diminution du poste « Fournitures non stockables-eau » sur 2020.

Les fournitures de confort sont relatives aux frais de réception liés à l'organisation de réunions dans les salles du conseil (réunions périodiques des différentes commissions et une réunion du conseil par mois avec une moyenne de présence de 10 personnes).

Les postes « fournitures de bureau » et « fournitures informatiques » sont restés stables d'un exercice à l'autre. Malgré la pandémie, le Conseil de l'Ordre a continué toutes ses activités. Il a notamment produit des documents et aider à la production de documents, certaines institutions. Il a ainsi accompagné ses membres et les acteurs économiques dans la recherche de solutions idoines pour faire face à la réduction d'activité économique engendrée par la crise. Les impressions de documents de conférence, d'atelier, de formation, de travail ont donc été maintenues.

1.2.2. Transports

DÉSIGNATION	2020	2019	VARIATION	TAUX DE VARIATION
61810000 Voyages et déplacements (1)	1 723 200	19 792 560	-18 069 360	-91,29%
61830000 Transport administratifs (2)	5 769 229	7 039 730	-1 270 501	-18,05%
	7 492 429	26 832 290	-19 339 861	-72,08%

- (1) : Billets d'avion :F.CFA
- Mission RDC1 696 200
- (2) Frais de déplacement pour les courses de l'Ordre : véhicule de liaison hors service.

Les voyages et déplacements sont liés aux participations à différentes manifestations hors de la Côte d'Ivoire comme indiqué dans notre rapport moral. Pour cette année 2020, il s'agit de la participation de représentants du conseil de l'Ordre à une manifestation en République Démocratique du Congo.

Le poste transport administratif est composé des frais de déplacement du personnel permanent de l'Ordre qui utilise des véhicules personnels. Aussi, ce personnel a droit à une dotation en carburant mensuelle qui s'ajoute à divers frais de taxi pour ceux qui n'ont pas de dotation en carburant et aux « indemnités de transport » allouées en cas de travail pendant les périodes non ouvrables (descente tardive, weekends travaillés). Il y a eu moins de déplacements sur cet exercice 2020.

1.2.3. Services extérieurs

DÉSIGNATION	2020	2019	VARIATION	TAUX DE VARIATION
62210000 Location et charges locatives	9 600 000	9 600 000	0	0,00%
62230000 Location matériel (1)	115 000		115 000	100,00%
62280000 Locations et charges locatives divers (BP)	50 000	50 000	0	0,00%
62410000 Entretien biens immobiliers (2)	2 733 600	2 010 200	723 400	35,99%
62420000 Entretien biens mobiliers (2)	162 000	167 500	-5 500	-3,28%
62430000 Maintenance (2)	3 261 292	1 378 568	1 882 724	136,57%
62510000 Assurances multirisques	2 298 588	2 289 588	9 000	0,39%
62650000 Documentation générale	159 100	180 000	-20 900	-11,61%
62656000 Documentation technique (3)		500 000	-500 000	100,00%
62710000 Annonces, insertions	95 000	1 305 000	-1 210 000	-92,72%
62711000 Publicité Institutionnelle		100 000	-100 000	100,00%
62720000 Catalogues, imprimés publicitaires (4)	14 787 320	12 845 400	1 941 920	15,12%
62770000 Frais de colloques, séminaires, conférences (5)	30 234 951	30 762 330	-527 379	-1,71%
62771000 Frais Congrès Régional UEMOA		9 988 492	-9 988 492	-100,00%
62773000 Congrès français	385 495	10 134 225	-9 748 730	100,00%
62780000 Autres charges de publicité (6)	733 500	870 000	-136 500	-15,69%
62810000 Frais de téléphone	3 601 737	5 501 286	-1 899 549	-34,53%
62814000 Frais internet	2 483 571	2 484 035	-464	-0,02%
63120000 Frais d'effets	13 200	58 361	-45 161	-77,38%
63180000 Autres frais bancaires	1 493 350	2 349 082	-855 732	-36,43%
63240000 Honoraires (7)	6 000 000	6 500 000	-500 000	-7,69%
63240000 Honoraires Juridiques CIDD(7)	7 500 000			

63270000	Honoraires formateurs (8)		6 450 000	-6 450 000	-100,00%
63271000	Autres Prestataire-Gardiennage	1 920 000	1 920 000	0	0,00%
63272000	Autres Prestataire-Jardinier	360 000	360 000	0	0,00%
63273000	Autres Prestat- Entretien Locaux	960 000	1 060 000	-100 000	-9,43%
63510000	Cotisations (9)	2 274 213	2 051 345	222 868	10,86%
63840000	Frais de mission (10)	5 600 000	30 377 200	-24 777 200	-81,57%
		96 821 917	141 292 612	-44 470 695	-31,47%

(1) : Location de bâches et de chaises pour enrôlement CMU.

(2) : Les frais d'entretien ont augmenté sur cet exercice. Il y a eu plus de réparations tant des biens immobiliers que des biens mobiliers. Ces réparations sont relatives aux éléments suivants :

- Plomberie
- Climatisation
- Electricité
- Matériels informatiques
- Maintenance logiciels

Il est à noter que la plupart des matériels utilisés au sein du Conseil de l'Ordre est vétuste, totalement amorti, avec une technologie dépassée. Ceci explique que ce matériel tombe souvent en panne avec une difficulté de trouver les pièces détachées et consommables correspondants. Aussi, le Conseil de l'Ordre a-t-il décidé de procéder au renouvellement de ce matériel de manière progressive.

(3) : Achat d'ouvrages lors du 74ème Congrès OEC France en 2019. Il n'y a eu aucun achat d'ouvrages sur cet exercice.

(4) : Achat d'ouvrages lors du 74ème Congrès OEC France en 2019. Il n'y a eu aucun achat d'ouvrages sur cet exercice.

Catalogues, imprimés publicitaires	F.CFA
Cartes de vœux 2020	371 700
Impression Doc + Goodies- MAT.20	3 913 620
Impression documents AGA 2019	10 502 000
	14 787 230

(5)

Frais de colloques, conférences, formation	F.CFA
Belle Côte (Matinale 02 2020)	3 010 000
Hébergement et prise en charge consultant OHADA (Prof DIARRAH) (Matinale 2020)	1 750 000
Divers frais Matinale 2020	
(Couverture presse, RESCOM, consommables, ...)	650 000
Belle Côte AG 2019 (08 2020)	2 710 000
Divers frais AG 2019(08 2020)	
(Couverture presse, RESCOM, consommables, ...)	570 000

Formation membres OEC par DGI + CNPS (10 2020)	3 080 000
Campagne de sensibilisation aux visas des états financiers	
(Frais d'appui aux partenaires techniques : DGI/FIPME/ Fédération des commerçants, ...) (11 2020)	8 000 000
Cérémonie pose première pierre nouveau siège OEC CI	
(Sonorisation, bâches, cocktail, ...)	5 414 951
Belle Côte AG élective 12 2020	2 050 000
Indemnité comité surveillance élections renouvellement instances OEC CI	3 000 000
	30 234 951

(6)

Autres charges de publicité et relations publiques	F.CFA
Présents Ministre de tutelle	83 500
Rglmt Fact / Paniers RAMADAN	650 000
	733 500

(7)

Honoraires	F.CFA
Honoraires RESCOM (prestataire en communication)	6 000 000
Honoraires d'assistance juridique CIDD	7 500 000

(8) Honoraires formateurs des différentes formations organisées par le conseil de l'Ordre. Il n'y en a pas eu sur l'exercice 2020.

(9) Cotisations professionnelles (en F.CFA)

Cotisations 2020 FIDEF	1 023 293
Cotisations 2020 ABWA	557 500
Facture PAFA 2020	693 200
	2 274 213

(10) Frais de mission (per diem)

Participation membres du Conseil de l'Ordre à l'Assemblée Générale de l'Ordre des Experts Comptables à Kinshasa (RDC)	4 780 000
Frais de mission DECOFI (Yamoussoukro)	820 000
	5 600 000

1.2.4. Impôts et taxes

DÉSIGNATION	2020	2019	VARIATION	TAUX DE VARIATION
64110000 Impôts fonciers et taxes annexes	600 000	2 500 000	-1 900 000	-76,00%
64130000 Taxes sur appointement et salaires	652 864	747 444	-94 580	-12,65%
64131000 Charges fiscales/congés payés	38 441	3 046	35 395	1162,02%
64140000 Taxe d'Apprentissage	525 339	277 810	247 529	89,10%
64150000 Formation Professionnelle Continue	1 018 185	833 431	184 754	22,17%
64610000 Droit d'enregistrement	20 800	18 500	2 300	12,43%
	2 855 629	4 380 231	-1 524 602	-34,81%

Sur cet exercice, l'impôt foncier sur la valeur du terrain du futur siège, est de F.CFA 600 000.

De manière globale, les impôts sur salaires (taxes sur les salaires, taxes d'apprentissage, FPC) ont augmenté à cause de l'augmentation des salaires à compter du mois de septembre 2020.

La diminution annuelle de F.CFA 94 580 de la rubrique « Taxes sur appointement et salaires », est liée à la régularisation comptable annuelle qui est inférieure sur cette année 2020 par rapport à 2019.

1.2.5. Autres Charges

DÉSIGNATION	2020	2019	VARIATION	TAUX DE VARIATION
65811000 Jetons de présence	44 000 000	44 000 000	0	0,00%
65813000 Indemnités censeurs	4 000 000	4 000 000	0	0,00%
65814000 Indemnités Commissions	13 255 000	18 600 000	-5 345 000	-28,74%
6582 & 6588 Dons contribution décès & écoles & associations de comptables & divers	14 400 000	15 065 584	-665 584	-4,42%
	75 655 000	81 665 584	-6 010 584	-7,36%

Globalement ce poste enregistre une diminution liée essentiellement à celles des indemnités de commissions. Les commissions se sont moins réunies sur cet exercice 2020, du fait de la crise sanitaire COVID-19.

1.2.6. Charges de personnel

DÉSIGNATION	2020	2019	VARIATION	TAUX DE VARIATION
66110000 Appointement du personnel	98 728 430	69 452 531	29 275 899	42,15%
66111000 Arrondis de paie	11	13	-2	-15,38%
66131000 PROVISION CONGE	1 372 878	108 794	1 264 084	1161,91%
66340000 Indemnités de transport	3 906 000	3 275 332	630 668	19,26%
66412000 Charges sociales(CNPS)	7 045 988	5 680 389	1 365 599	24,04%
66410000 CHARGES SOCIALES/PROV CONGE	109 830	8 703	101 127	1161,98%
66411000 Assurance maladie CMU	234 000			
66830000 Œuvres sociales	330 000	330 000	0	0,00%
66840000 Assurance maladie	7 184 765	7 184 765	0	0,00%
	118 911 902	86 040 527	32 871 375	38,20%

Les charges de personnel ont augmenté du fait de l'augmentation des salaires accordée au personnel permanent de l'OECC-Cl.

1.2.7. Dotations aux amortissements et aux provisions

DÉSIGNATION	2020	2019	VARIATION	TAUX DE VARIATION
68130000 Dotation aux amortissements	6 718 412	7 167 403	-448 991	-6,26%
69110000 Provision pour indemnités de départ à la retraite	17 228 446	2 664 681	14 563 765	546,55%
	23 946 858	9 832 084	14 114 774	143,56%

La dotation aux amortissements diminue d'un exercice à l'autre du fait du faible renouvellement de l'actif immobilisé. Par ailleurs, les 4 split qui ont été acquis sur cet exercice ont été comptabilisés en petit matériel et outillage.

La dotation sur indemnités de départ à la retraite a fortement augmenté du fait de l'augmentation des salaires annuels.

1.3. Couverture des charges de fonctionnement par les cotisations

La couverture des charges de fonctionnement par les cotisations au cours des sept dernières années a évolué comme suit :

ANNÉE	COTISATIONS	CHARGES	% COUVERTURE
2020	319 560	345 216	92,57%
2019	285 489	370 443	77,07%
2018	262 200	368 605	71,13%
2017	242 286	513 061	47,22%
2016	233 540	366 134	63,79%
2015	204 865	357 544	57,30%
2014	194 552	210 453	92,44%

Les cotisations professionnelles seules ne permettent pas de couvrir les charges, cependant on note une nouvelle amélioration de la couverture par rapport à l'exercice précédent. Le taux de couverture a dépassé le niveau de performance de 2014.

1.4. Couverture des charges de fonctionnement par les produits

La couverture des charges de fonctionnement par les produits au cours des sept dernières années a évolué comme suit :

ANNÉE	TOTAL PRODUITS	CHARGES	% COUVERTURE
2020	513 895	345 216	148,86%
2019	500 795	370 443	135,19%
2018	402 008	368 605	109,06%
2017	449 328	513 061	87,58%
2016	291 412	366 134	79,59%
2015	329 619	357 544	92,19%
2014	212 892	210 453	101,16%

Une légère augmentation de la somme des produits des activités réalisées sur l'exercice écoulé et une réduction globale des charges liée essentiellement à la réduction des activités liées aux missions et participations aux événements à l'étranger a permis une amélioration de l'excédent par rapport à celui de l'exercice précédent.

2. BILANS COMPARES 2020-2019

Au 31 décembre 2020, les charges d'exploitation sont les suivantes : (KF.CFA)

Comptes	Actif Intitulés	Montants		Montants nets			Passif Intitulés	Montants nets	
		Bruts	Amortissements	2020	2019			2020	2019
21	Logiciel	15 583	2 370	13 213	13 213	10	Fonds associatif	28 200	25 100
22	Terrain	50 837		50 837	55 393	12	Report à nouveau	174 417	44 065
231	Bâtiments en cours	21 208		21 208	6 630	13	Résultat	168 680	130 352
234	Agencements	40 399	20 623	19 776	23 453				
244	Matériel et mobiliers	78 371	71 973	6 398	6 696	19	Provisions financières	48 710	31 481
245	Matériel transport	6 500	6 500	-	-	42 & 43	Dettes sociales	9 485	4 883
27	Autres immobilisations financières	3 330		3 330	3 330	44	Dettes fiscales	7 383	12 673
40	Fournisseurs, avances					40	Fournisseurs exploitation	14 064	21 664
41,42 & 47	Autres créances	71 285		71 285	134 311	481	Fournisseurs d'investissements	4 577	10 031
56&57	Banques et caisse	273 470		273 470	148 985	47	Autres dettes	4 000	111 761
	TOTAL	560 983	101 466	459 517	392 010		TOTAL	459 517	392 010

2.1. IMMOBILISATIONS & FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENTS

2.1.1 Les acquisitions de l'exercice sont les suivantes :

Au 31 décembre 2020, les cotisations des membres de l'OEC-CI par catégorie comparées à celles de 2019, se présentent de la manière suivante : (en milliers de F.CFA) :

Terrain du futur siège social

Valeur terrain au 01 01 2020	45 393 153
Annulation facture provisoire notaire Véronique WILLIAMS	- 10 030 653
Facture définitive notaire Véronique WILLIAMS	15 474 785
VALEUR TERRAIN AU 31 12 2020	50 837 285

Le terrain passe donc d'une valeur de F.CFA 45 393 153 à F.CFA 50 837 285.

Construction clôture

Valeur bâtiments en cours au 01 01 2020	16 630 500
Travaux de construction clôture	4 327 000
Pose de barrières de protection	250 000
VALEUR BÂTIMENTS EN COURS AU 31 12 2020	21 207 500

Le compte « Bâtiment en cours » passe donc d'une valeur de F.CFA 16 630 500 à F.CFA 21 207 500.

Matériel informatique

4 ORDINATEURS	1 700 000
----------------------	------------------

4 ordinateurs défectueux et totalement amortis ont été mis hors service. Ils ont donc été remplacés.

Le compte matériel informatique passe donc d'une valeur brute de F.CFA 20 533 969 à F.CFA 22 233 969.

La valeur nette comptable du matériel informatique s'élève à F.CFA 1 487 500 au 31 décembre 2020. Elle correspond à la valeur nette comptable des 4 ordinateurs acquis au cours de l'exercice.

Matériel

4 split défectueux et totalement amortis ont été mis hors service. Ils ont donc été remplacés. Cependant, ils ont été comptabilisés en petit matériel et outillage pour une valeur globale de F.CFA 705 000.

2.2. AUTRES CREANCES

Cette rubrique présente un solde brut de KF.CFA 71 285 à la clôture de l'exercice et regroupe principalement les créances sur les membres de l'Ordre au titre des cotisations pour 51 716 KF.CFA. L'exercice précédent a clôturé avec une créance de KF.CFA 96111 au titre des cotisations.

De manière détaillée, cette rubrique se décompose ainsi :

Prêts accordés au personnel	2 350 000
Cotisations CMU salariés	234 000
Cotisations membres OEC CI	51 715 646
Vente de stickers en attente d'encaissement	9 884 200
Charges constatées d'avance	7 101 439
	71 285 000

Les charges comptabilisées d'avance se décomposent ainsi (en F.CFA) :

• Primes assurance-maladie (Willis Towers Watson)	6 471 439
• Droit au bail 2021-2023 (Siège à l'Indénié)	630 000
	7 101 439

2.3. TRESORERIE ACTIF

L'encaisse au 31 décembre 2020 s'élève à KF.CFA 273 470 contre KF.CFA 148 985 sur l'exercice précédent. On relève une amélioration continue de la trésorerie de l'OEC CI.

2.4. FONDS ASSOCIATIF

Au 31 décembre 2020, ce compte s'élève à 28 200 KF.CFA contre 25 100 KF.CFA à la fin de l'exercice précédent soit une augmentation de 3 100 KF.CFA représentant les droits d'inscription de nouveaux confrères et personnes morales versés sur l'exercice 2020.

2.5. REPORT A NOUVEAU

Ce poste s'analyse comme suit :

Cumul des résultats antérieurs au 31 12 2018	44 065 181
Résultat au 31 12 2019	130 352 178
	174 417 359

2.6. PROVISIONS FINANCIERES

Elles comprennent :

2.6.1. Provisions pour départ à la retraite

A la clôture de l'exercice, ces provisions présentent un solde de KF.CFA 48 710 contre KF.CFA 31 481 sur l'exercice précédent. La dotation de l'exercice s'élève à KF.CFA 17 229.

2.7. DETTES FISCALES

Les dettes fiscales au 31 décembre 2020 s'élèvent à F.CFA 7 383 330 et se décomposent ainsi :

FDFP- TA & FPC cotisations dues	871 486
Etat, impôts sur les salaires	5 191 844
Etat, impôts fonciers	600 000
Etat, retenue à la source sur loyer	720 000
	7 383 330

Toutes ces dettes ont été réglées à bonne date courant 2021.

2.8. DETTES SOCIALES

Les dettes sociales d'un total de F.CFA 9 485 266 sont détaillées comme suit :

Dettes provisionnées pour congés à payer	3 296 354
CNPS, contributions dues	5 720 912
CMU, cotisations dues (juillet 2019 à décembre 2020)	468 000
	9 485 266

Toutes ces dettes ont été réglées courant 2021.

2.9. AUTRES DETTES

Les autres dettes totalisent un montant de KF.CFA 22 641 contre KF.CFA 143456 KF.CFA sur l'exercice précédent. Elles s'analysent comme suit :

FOURNISSEURS	F.CFA
AKA BONY LEON	2 040 000
CI-TELECOM	178 605
CIE	656 265
SODECI	31 391
A2R Technologies & Cons.	433 000
Etude Véronique WILIAS	5 474 785
RESCOM CONSULT	1 500 000
CIDD (Avance sur prestation)	-3 750 000
CIDD (Fournisseurs, factures non parvenues)	7 500 000
	14 064 046
FOURNISSEURS INVESTISSEMENT	F.CFA
DETTES SUR TRAVAUX CLÔTURE NOUVEAU SIÈGE	4 577 000
AUTRES DETTES	F.CFA
INDEMNITÉS CENSEURS	4 000 000

2.10. EXECUTION DU BUDGET

Charges

Ce poste s'analyse comme suit :

INTITULÉ	BUDGET 2020	RÉEL 2020	DIFFÉRENCE
Autres achats	22 437	19 532	2 905
Transport	22 040	7 492	14 548
Services extérieurs	181 564	96 822	84 742
Impôts et taxes	6 009	2 856	3 153
Autres charges	78 000	75 655	2 345
Charges du personnel	145 246	118 912	26 334
Agios bancaires	0	0	0
Dotation aux amortissements	7 309	6 718	591
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	2 665	17 228	-14 563
TOTAL CHARGES	465 269	345 216	90 585

Produits

INTITULÉ	BUDGET 2020	RÉEL 2020	DIFFÉRENCE
1. Cotisations	314 157	319 560	-5 403
Autres produits	379 562	194 336	88 722
2 Formations	66 150	0	66 150
3. Vente de stickers	256 083	187 476	68 607
4. Produits NTIC	57 329	0	57 329
5. Participation fonds de solidarité		3 650	-3 650
6. Divers		3 209	-3 209
TOTAL PRODUITS	693 719	513 895	179 824

De manière globale, l'exécution du budget révèle que les réalisations sont en dessous des prévisions sauf pour les éléments suivants :

- Les cotisations effectives sont légèrement supérieures aux cotisations prévues du fait des nouveaux membres non estimés d'avance.
- Les produits des rubriques 5 à 6 n'avaient pas été budgétés.
- La provision pour départ à la retraite n'a pas fait l'objet d'ajustement dans les prévisions. Cependant, elle est à cumuler avec la ligne des frais du personnel pour analyse.

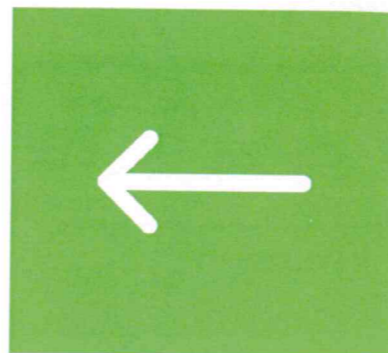
Les formations génératrices de revenus n'ont pas pu être programmées du fait de la crise sanitaire du COVID-19. Cette crise a fortement ralenti l'activité économique sur l'exercice 2020, entraînant de ce fait moins de visas des financiers et d'attestations d'exercice de la mission de commissariat aux comptes à délivrer.

La commission NTIC n'a pu réaliser les activités génératrices de revenus contenues dans son plan d'actions 2020 (concentration des activités autour de la recherche de solutions pour la digitalisation de l'OECC). Les formations prévues en 2020 n'ont pas pu se tenir.

L'augmentation des frais de personnel a été en dessous de ce qui avait été budgété (augmentation tardive par rapport à ce qui avait été prévu).

Les autres postes de charges sont restés en deçà des prévisions en raison du ralentissement des activités économiques, notamment les déplacements et missions à l'étranger.

CONCLUSION



L'exercice 2020 s'est soldé par un excédent d'un montant de 168,680 millions de FCFA contre 130,352 millions de FCFA sur l'exercice précédent, soit une amélioration de 38,328 millions de F.CFA.

L'analyse de l'exploitation fait apparaître une diminution significative de la plupart des charges par rapport à l'exercice précédent du fait de la crise sanitaire COVID-19. L'augmentation de la masse salariale est en deçà de ce qui avait été budgétée. Ce sont ces deux facteurs qui expliquent principalement l'amélioration de l'excédent des produits sur les charges.

Cependant, pour pérenniser la fluidité de la trésorerie des activités de l'OECCI, celles de défense des intérêts de la profession et d'accroissement des ressources des membres de la profession doivent continuer à être financées par des ressources additionnelles aux cotisations des membres.

L'exercice 2020 a permis également d'apurer la plupart des arriérés de créances (encaissements ou pertes constatées) et de régulariser les arriérés de dettes (règlements ou produits constatés pour les situations litigieuses).

